



Service des
Assemblées

Le 27 janvier 2026

Conseil municipal du lundi 26 janvier 2026
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

DOSSIERS EN EXERGUE	VOTE
<u>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</u> <i>Rapporteur : Hélène CRUYPENINCK</i> 1°) Rapport annuel de développement durable - Année 2025 (DEL-2026-1)	<i>PREND ACTE</i> <i>Le Conseil municipal prend acte.</i>
<u>FINANCES</u> <i>Rapporteur : Julien GUILLANT</i> 2°) Débat d'orientation budgétaire 2026 (DEL-2026-2)	<i>PREND ACTE</i> <i>Le Conseil municipal prend acte.</i>
<u>ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE</u> <i>Rapporteurs : Nicolas DUFETEL et Florian RAPIN</i> 3°) Scène de musiques actuelles (SMAC) - Validation de l'avant projet définitif et de l'estimation des travaux - Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre - Avenant au mandat d'études et de travaux avec Alter public - Lancement des marchés de travaux (DEL-2026-3)	<i>ADOpte A L'UNANIMITE</i>

DOSSIERS	VOTE
<u>ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE</u> <i>Rapporteur : Florian RAPIN</i> 4°) Restauration de l'abbaye du Ronceray - Mandat d'études et de travaux confié à Alter public - Avenants aux marchés de travaux (DEL-2026-4)	<i>ADOpte A L'UNANIMITE</i>

Rapporteur : Nicolas DUFETEL

5°) Soutien à la création d'un Musée des féminismes (DEL-2026-5)

**ADOPTÉ A
L'UNANIMITE DES
SUFFRAGES EXPRIMÉS**
N'ont pas pris part au vote:
Mme Caroline FEL, Mme
Pascale MITONNEAU,
Mme Corinne BOUCHOUX
(sortie de la salle).

6°) Action culturelle - Soutien aux acteurs culturels angevins - Attribution de subventions (DEL-2026-6)

**ADOPTÉ A
L'UNANIMITE**

7°) Action culturelle - Bourse d'arts visuels - Contrat de résidence (DEL-2026-7)

**ADOPTÉ A
L'UNANIMITE**

8°) Action culturelle - Centre hospitalier universitaire d'Angers - Convention de partenariat pluriannuelle (DEL-2026-8)

**ADOPTÉ A
L'UNANIMITE DES
SUFFRAGES EXPRIMÉS**
N'a pas pris part au vote:
M. Simon GIGAN.

9°) Action culturelle - Université d'Angers - Chaire Eloquence - Convention de partenariat - Attribution de subvention (DEL-2026-9)

**ADOPTÉ A
L'UNANIMITE DES
SUFFRAGES EXPRIMÉS**
N'a pas pris part au vote:
Mme Corinne BOUCHOUX

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Rapporteur : Karine ENGEL

10°) Politique sportive - Association "La Dalle Angevine" - Convention de partenariat 2026 - Attribution d'une subvention (DEL-2026-10)

**ADOPTÉ A
L'UNANIMITE**

11°) Politique sportive - Association sportive amateur - Attribution d'une subvention "manifestations" (DEL-2026-11)

**ADOPTÉ A
L'UNANIMITE**

12°) Politique sportive - Chèques Up sports & loisirs pour le règlement des prestations - Convention de partenariat avec la société Up Coop (DEL-2026-12)

**ADOPTÉ A
L'UNANIMITE**

POLITIQUES EDUCATIVES ET FAMILLE

Rapporteur : Nicolas DUFETEL

13°) Association des pupilles de l'enseignement public "Les PEP Atlantique Anjou" - Convention - Attribution de subventions (DEL-2026-13)

**ADOPTÉ A
L'UNANIMITE DES
SUFFRAGES EXPRIMÉS**
N'ont pas pris part au vote:
M. Laurent VIEU, Mme
Silvia CAMARA-TOMBINI.

14°) Association Terre des sciences - Angers Loire Métropole - Convention d'objectifs 2026 - Attribution de subvention (DEL-2026-14)

**ADOPTÉ A
L'UNANIMITE**

15°) Réfection des bibliothèques-centres de documentation des écoles et des accueils de loisirs (BCD) - Mécénat d'entreprise - Convention (DEL-2026-15)

**ADOPTE A LA
MAJORITE**

Contre: 7, M. Bruno GOUA
Mme Céline VERON, Mme
Silvia CAMARA-TOMBINI,
Mme Marielle HAMARD,
Mme Claire SCHWEITZER,
M. Anthony GUIDAULT,
Mme Rachel CAPRON.

N'a pas pris part au vote:
Mme Sonia PORTENGUEN

POLITIQUE PETITE ENFANCE

Rapporteur : Pascale MITONNEAU

16°) Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) - Association Khera - Convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 - Avenant n°1 (DEL-2026-16)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE DES
SUFFRAGES EXPRIMES**

N'a pas pris part au vote:
Mme Claudette DAGUIN.

17°) Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) - Association Khera - Démarche IDA - Convention avec la Caisse d'allocations familiales (DEL-2026-17)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE DES
SUFFRAGES EXPRIMES**

N'a pas pris part au vote:
Mme Claudette DAGUIN.

18°) LAEP La Maison Chouette - Attribution d'une subvention exceptionnelle (DEL-2026-18)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN

Rapporteur : Roch BRANCOUR

19°) Programme local de l'habitat - Aides à l'accession sociale - Attribution de subventions (DEL-2026-19)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

Rapporteur : Yves GIDOIN

20°) Zone d'aménagement concerté du Lac de Maine - Participation des constructeurs au financement des équipements publics (DEL-2026-20)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE DES
SUFFRAGES EXPRIMES**

N'ont pas pris part au vote:
M. Christophe BÉCHU, M.
Roch BRANCOUR, Mme
Sophie LEBEAUPIN, M.
Florian RAPIN, Mme
Maryse CHRÉTIEN, Mme
Roselyne BIENVENU.

<u>PARCS, JARDINS ET PAYSAGES</u> <i>Rapporteur : Hélène CRUYPENINCK</i> 21°) Extension du cimetière de l'Ouest - Réalisation d'un bassin de régulation des eaux pluviales - Avenants aux marchés de travaux (DEL-2026-21) 22°) Végétalisation du parking du Chapeau de gendarme - Angers Loire Métropole - Versement d'un fonds de concours (DEL-2026-22)	<i>ADOpte A L'UNANIMITE</i> <i>ADOpte A L'UNANIMITE</i>
<u>BATIMENTS</u> <i>Rapporteur : Florian RAPIN</i> 23°) Ecole des arts du cirque - Transition écologique - Avenants aux marchés de travaux (DEL-2026-23)	<i>ADOpte A L'UNANIMITE</i>
<u>PROPRETE URBAINE</u> <i>Rapporteur : Florian RAPIN</i> 24°) Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer - Contrat de financement avec Citéo (DEL-2026-24)	<i>ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</i> <i>N'a pas pris part au vote: Mme Hélène CRUYPENINCK.</i>
<u>SECURITE</u> <i>Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON</i> 25°) Confluences pénales de l'Ouest 2026 - Attribution de subvention (DEL-2026-25)	<i>ADOpte A L'UNANIMITE</i>
<u>PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES</u> <i>Rapporteur : Christophe BÉCHU</i> 26°) Création du service commun "centre d'hypervision" (DEL-2026-26) <i>Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON</i> 27°) Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) - Etat des travaux pour l'année 2025 (DEL-2026-27) <i>Rapporteur : Julien GUILLANT</i> 28°) Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Liste des matériels soumis à la vente - Approbation (DEL-2026-28)	<i>ADOpte A L'UNANIMITE</i> <i>ADOpte A L'UNANIMITE</i> <i>ADOpte A L'UNANIMITE</i>

<u>RAYONNEMENT ET COOPERATIONS</u> <i>Rapporteur : Mathilde FAVRE D'ANNE</i> 29°) 3ème édition Angers Fashion Night - 07/02/2026 - Attribution de subvention (DEL-2026-29)	<i>ADOpte A L'UNANIMITE</i>
♦ Liste des décisions du maire prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.	<i>PREND ACTE</i>
♦ Liste des marches pris en application de la délégation du conseil municipal au maire, pour information en application de l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.	<i>PREND ACTE</i>
♦ Questions diverses	

Christophe BECHU



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 1 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2026 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2026
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 20 heures 30***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2026-2), M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO (jusqu'à la DEL-2026-4), Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Caroline FEL, M. Benoit PILET, M. Stéphane PABRITZ, Mme Bénédicte BRETIN, Mme Céline VERON, Mme Claire SCHWEITZER

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Mathilde FAVRE D'ANNE

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Bénédicte BRETIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à M. Bruno GOUA à partir de la DEL-2026-3

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN à partir de la DEL-2026-5

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 27 janvier 2026.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 1 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2026-1**

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - Transition écologique

Rapport annuel de développement durable - Année 2025

Rapporteur : *Hélène CRUYPENINCK,*

EXPOSE

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement impose aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Le rapport annuel, annexé à la présente délibération, permet de dresser le bilan et d'informer sur les avancées de l'année en matière de transition écologique et solidaire de la Ville d'Angers et met en lumière les perspectives d'actions de la collectivité. Il se structure autour de sept fonctions vitales, en lien avec le quotidien des habitants : se loger, consommer, se déplacer, produire et travailler, s'épanouir, se nourrir, vivre en bonne santé.

Cinq défis majeurs de la transition écologique sont à relever dans les territoires :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la limitation des effets du changement climatique,
- l'adaptation aux conséquences inévitables du réchauffement,
- la préservation et la restauration de la biodiversité,
- la préservation des ressources,
- la réduction des pollutions qui impactent la santé.

Dans le cadre de la feuille de route des Assises de la transition écologique, de nombreuses actions ont été mises en œuvre ou consolidées pour relever les défis de la transition écologique. Cette démarche s'est appuyée sur un renforcement des collaborations avec de nombreux partenaires du territoire, afin de sensibiliser et d'accompagner le plus largement possible les habitants, associations, collectivités et acteurs économiques au passage à l'action et à l'évolution des pratiques. Chaque geste compte, même le plus minime, et seule la mobilisation de toutes les parties prenantes permettra de faire face aux enjeux de réduction des gaz à effet de serre (GES), d'adaptation au changement climatique et de préservation du vivant et des ressources.

A travers des exemples concrets, le rapport annuel de développement durable illustre les efforts portés par la Ville d'Angers pour faire évoluer activement le service public, mobiliser les habitants et soutenir les initiatives des acteurs du territoire.

Ces exemples concernent tous les domaines du quotidien : déplacements plus doux et moins carbonés, efficacité et sobriété énergétiques, consommation plus responsable, réduction du gaspillage et des déchets, modes de production et agriculture plus durables, végétalisation, lutte contre les pollutions, éducation et sensibilisation, etc. Autant de sujets sur lesquels il importe d'agir collectivement pour faire face aux enjeux actuels et à venir.

Après une reconnaissance nationale via l'obtention de la 4^{ème} étoile du label Territoire engagé pour la transition écologique en 2024, l'Union Européenne a valorisé en 2025 les avancées de la collectivité, en particulier en matière de planification de la décarbonation, via le label « Ville intelligente et neutre en carbone ». Cette reconnaissance invite à poursuivre, sans relâche, les efforts pour la transition écologique du territoire, en lien avec tous ses acteurs.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 1 (dans l'ordre du jour)

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, notamment son article 255,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2026

Considérant l'avis de la commission Aménagements et cadre de vie du 14 janvier 2026

DELIBERE

Donne acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable en 2025.

Le conseil municipal délibère et Prend acte

Le Conseil municipal prend acte.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 2 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 26 janvier 2026 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2026
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 20 heures 30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2026-2), M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO (jusqu'à la DEL-2026-4), Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Caroline FEL, M. Benoît PILET, M. Stéphane PABRITZ, Mme Bénédicte BRETIN, Mme Céline VERON, Mme Claire SCHWEITZER

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

M. Benoît PILET a donné pouvoir à Mme Mathilde FAVRE D'ANNE

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Bénédicte BRETIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à M. Bruno GOUA à partir de la DEL-2026-3

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN à partir de la DEL-2026-5

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON



*Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 27 janvier 2026.*

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 2 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2026-2**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES -

Débat d'orientation budgétaire 2026

Rapporteur : *Julien GUILLANT*,

EXPOSE

■ **Introduction**

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, un débat sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit avoir lieu dans les dix semaines (pour les budgets en M57 comme le budget principal de la Ville) ou les deux mois (pour les budgets en M4 comme la Boucle Optique Angevine) précédant le vote du budget.

La loi NOTRe et le décret du 24 juin 2016 y ont ajouté une présentation obligatoire des orientations en matière de ressources humaines. En conformité avec ces éléments, les orientations budgétaires 2026 seront donc structurées autour de 2 rapports de la manière suivante :

Un rapport sur les orientations financières reprenant :

I. Contexte et stratégie financière associée

II. Eléments pluriannuels 2026-2028 : Prospective et Plan Pluriannuel d'Investissement

1. Une prospective financière 2026-2028 s'inscrivant dans un environnement budgétaire incertain et contraint
2. Une proposition de Plan Pluriannuel d'Investissement 2026-2028 responsable

III. Principales orientations du projet de BP 2026

1. Fonctionnement : une confirmation de la bonne évolution des niveaux d'épargne
2. Structure et évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement
3. Des dépenses d'investissement concentrées sur nos priorités
4. Les recettes d'investissement

IV. Informations sur la structure et la gestion de la dette

1. Evolution et structure de l'encours
2. Caractéristiques de la dette
3. Actualisation de la stratégie de dette

Un rapport annexe dédié aux ressources humaines comprenant :

1. Les orientations stratégiques dans le domaine des ressources humaines
2. Un point sur la structure des effectifs et les dynamiques professionnelles
3. Le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire

I- Contexte et stratégie financière associée

Ce débat d'orientation budgétaire intervient en fin de mandat, alors que notre ville a entamé depuis plusieurs années une dynamique ambitieuse de rénovation, de transition écologique et de renouvellement urbain, tout en veillant à la maîtrise des équilibres financiers.

Dans un contexte national marqué par des évolutions économiques et sociales difficiles, ce rapport est un premier support d'échange permettant de partager un diagnostic clair de la situation financière de notre collectivité et de proposer les priorités qui guideront l'élaboration du prochain budget.

En ce qui concerne nos grands équilibres financiers, ces orientations budgétaires 2026 (comme les 13 précédentes depuis 2014) ne porteront pas de hausse de taux de fiscalité. Le choix de continuer à suivre cette trajectoire de responsabilité financière est un engagement fort pour préserver le pouvoir d'achat des Angevins.

En parallèle, la mise en œuvre des **efforts collectifs pour permettre de renforcer le niveau d'épargne sans recourir au levier fiscal va continuer.** Cette stratégie a permis de présenter lors de ces dernières années **une situation financière de la Ville saine : une épargne brute entre 25 et 30 M€, une dette maîtrisée et une capacité de désendettement inférieure à 7 ans.**

Dans la continuité de ces bons résultats financiers, **la collectivité a pu également s'appuyer sur une attractivité toujours plus forte lui garantissant des produits fiscaux dynamiques**, une épargne et des résultats budgétaires satisfaisants ainsi qu'une dette dont la majeure partie a été mobilisée sur la base de taux fixes historiquement faibles (taux moyen de l'encours de dette de la Ville à 2 % à fin 2025).

Pour accompagner ce dynamisme, la Ville s'est modernisée avec plus de 700 M€ d'investissement depuis 2014 **pour concrétiser nos politiques publiques prioritaires** (transition écologique, culture, renouvellement urbain et éducation). Elle a également investi dans la protection de tous les habitants que ce soit en renforçant significativement son soutien au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ou en développant la capacité d'action de la police municipale.

A ce moment du mandat, le DOB 2026 propose de poursuivre cette stratégie financière dans le respect des engagements suivants :

1. **Ne pas augmenter les taux de fiscalité pour préserver le pouvoir d'achat des Angevins,**
2. **S'assurer du respect des grands équilibres budgétaires** (préserver l'épargne brute et une capacité de désendettement inférieure à 7 ans) **pour garantir la capacité d'actions de la collectivité à moyen et long terme,**
3. **Maîtriser l'évolution de la dette** au niveau moyen des collectivités de la strate **pour financer nos investissements**

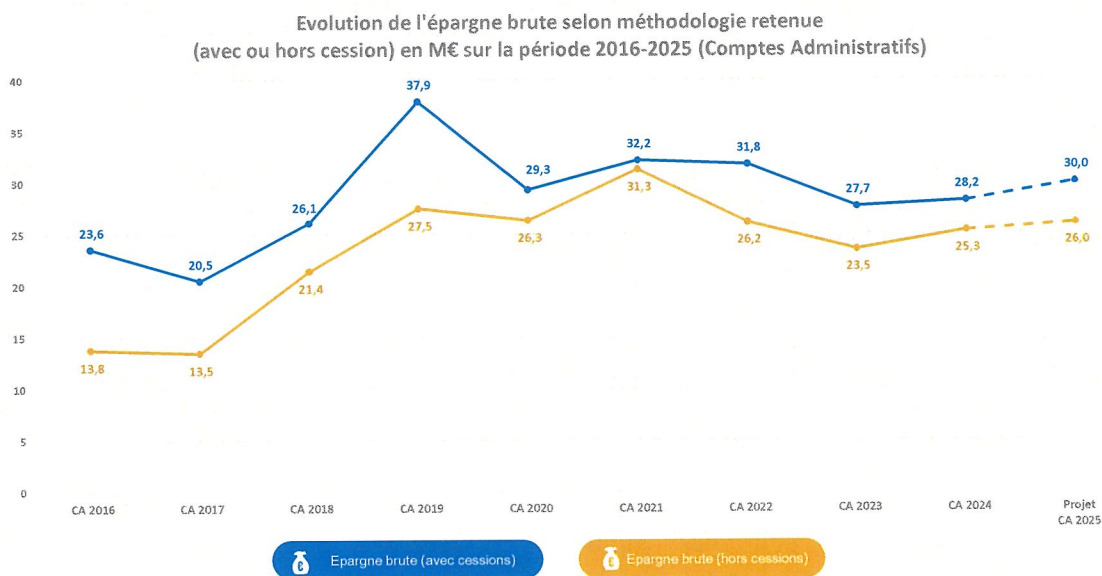
Dans un contexte national incertain en matière budgétaire, il est à noter qu'un certain nombre des hypothèses présentées pourront être ajustées entre le DOB et le budget primitif pour tenir compte des évolutions législatives ou réglementaires de ce début d'année.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 2 (dans l'ordre du jour)

1- Préserver l'épargne sans augmenter les impôts grâce à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement

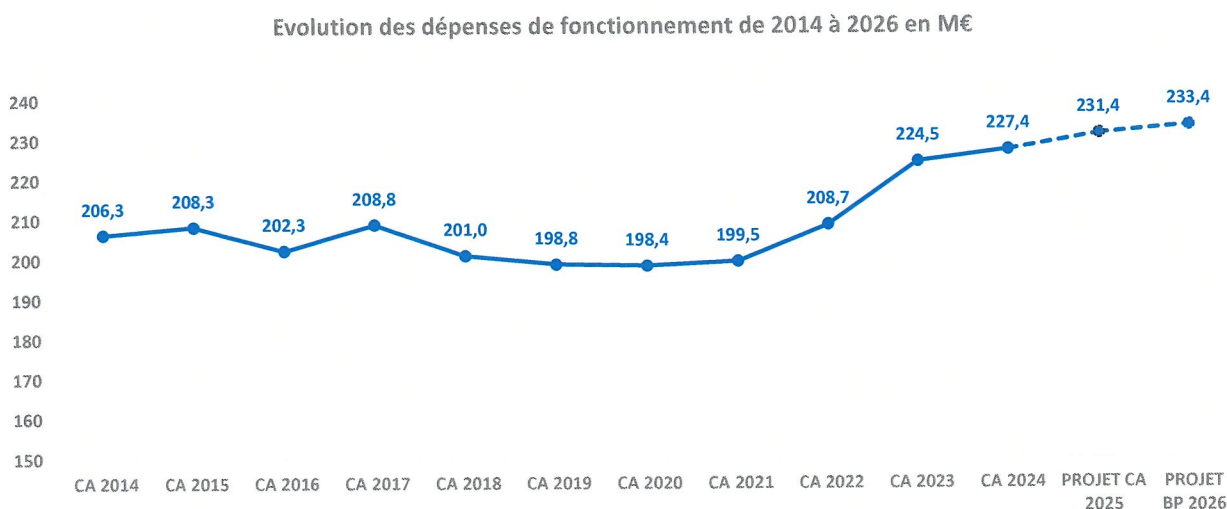
Pour mémoire et après des années 2016 et 2017 marquées par des opérations exceptionnelles (notamment avec le passage en Communauté Urbaine), l'exercice 2019 a abouti au plus haut niveau d'épargne brute avec cessions (37,9 M€) constaté depuis 10 ans. Les résultats des exercices 2021 et 2022 ont confirmé la poursuite d'une tendance positive avec une épargne brute de plus de 30 M€. La forte inflation constatée dès 2022 a interrompu cette évolution avec le passage d'un niveau d'épargne brute en-deçà de 30 M€ en 2023.

Ces niveaux solides ont permis de garantir un fort autofinancement de nos investissements de l'ordre de 75 %.



Pour 2024 et 2025, le niveau d'épargne projeté confirme le redressement de l'épargne après les tensions sur les dépenses liées au contexte inflationniste de 2023.

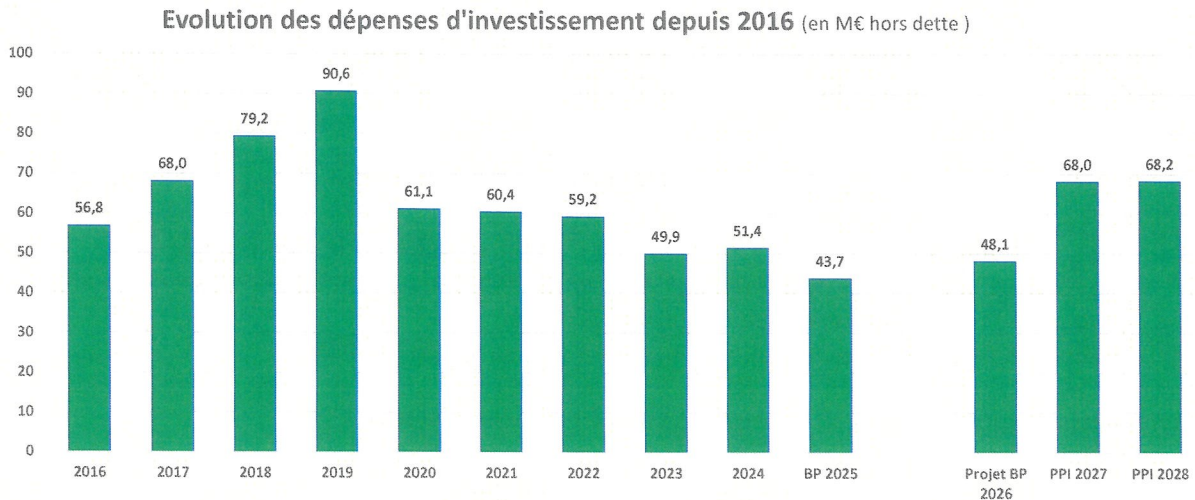
En effet, les premiers éléments du compte administratif 2025 retranscrivent **une progression maîtrisée des dépenses de fonctionnement entre 2024 et 2025 (autour de 1,8 %).**



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 2 (dans l'ordre du jour)

2- Garantir la capacité d'actions de la Ville en ajustant le niveau d'investissement sur la fin du mandat

Le niveau des investissements portés durant le précédent mandat a été exceptionnel (près de **410 M€** pour la Ville entre 2014 et 2019). Le volume d'investissement **pour la période 2020-2025** devrait plutôt se rapprocher des **325 M€** et **se concentrer sur les priorités de ce mandat : la transition écologique, la culture, le renouvellement urbain et l'éducation**. Ce niveau permet de garantir la capacité d'actions de la collectivité à moyen et long terme. A cet effet, le niveau d'investissement est projeté à **48,1 M€ pour 2026**.



3- Financer nos investissements par des ressources propres et contenir l'évolution de la dette

Globalement, les investissements réalisés sont majoritairement financés par des ressources propres à plus de 75 %. Pour compléter cette modalité de financement vertueuse, le recours à l'emprunt a également été un levier pertinent durant la période de taux historiquement bas.

Avec une dette de **172,2 M€ soit 1073 € / habitant**, l'encours de la ville reste par habitant inférieur à **la moyenne des villes de sa strate** (la moyenne 2024 se situant autour des 1 097 € / habitant - chiffre DGFIP 2024). La dette a diminué ces deux dernières années et **à l'échelle du mandat, sa progression reste maîtrisée** avec +11 M€ au global entre 2020 et 2025 pour 325 M€ d'investissements financés.

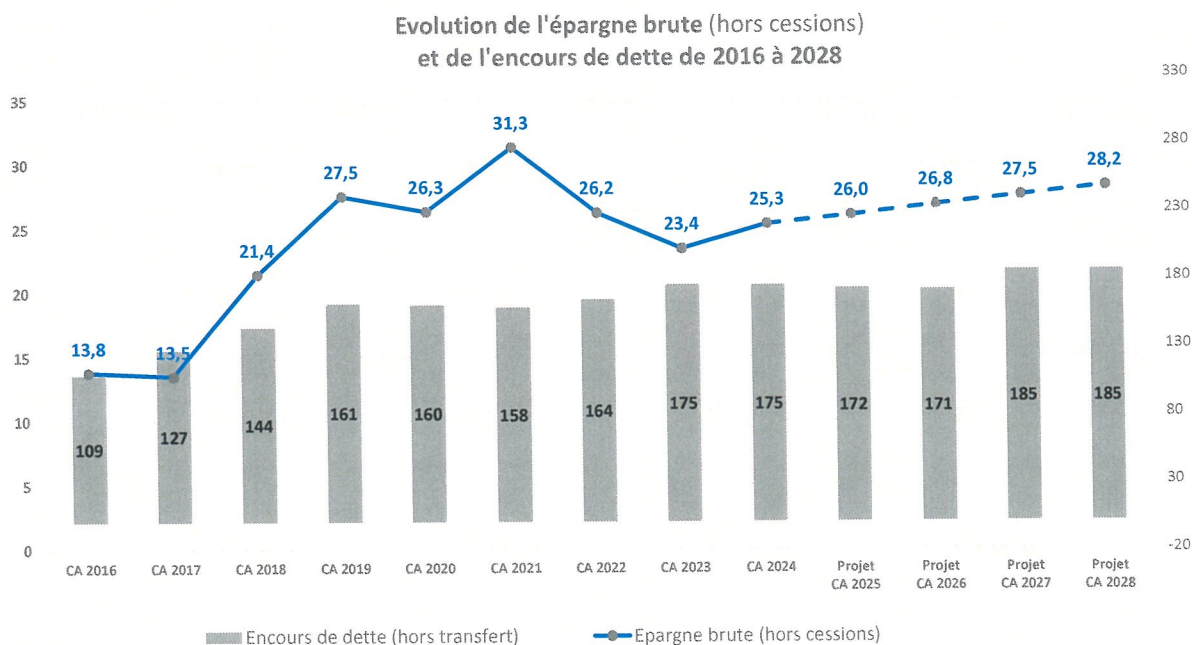
II- Eléments pluriannuels 2026-2028 : Prospective et Plan Pluriannuel d'Investissement

■ Une prospective financière 2026-2028 s'inscrivant dans un environnement incertain et contraint

L'exercice de prospective budgétaire est souvent délicat. Il l'est encore plus cette année du fait de l'absence de loi de finances pour 2026 et d'une conjoncture économique maussade. Il a pour objectif de dégager les grandes tendances du budget principal pour les années à venir sur la base d'hypothèses tendancielles et réalistes :

- ✓ Evolution des dépenses de **Ressources Humaines** : + 0,8 % au BP 2026 puis 2 % en 2027 et en 2028,
- ✓ Autres **frais de fonctionnement** : + 1,8 % en 2026 puis stabilité sur la période 2027-2028,
- ✓ Côté recettes, stabilité des **dotations de l'Etat** en 2026 et 2027, évolution des bases fiscales de + 1,2 % par an, 3 M€ de recettes de cessions projetées par an,
- ✓ 60 M€ en moyenne de dépenses d'investissement par an sur 2026-2028.

Ces hypothèses donnent les résultats suivants pour les 3 prochaines années.



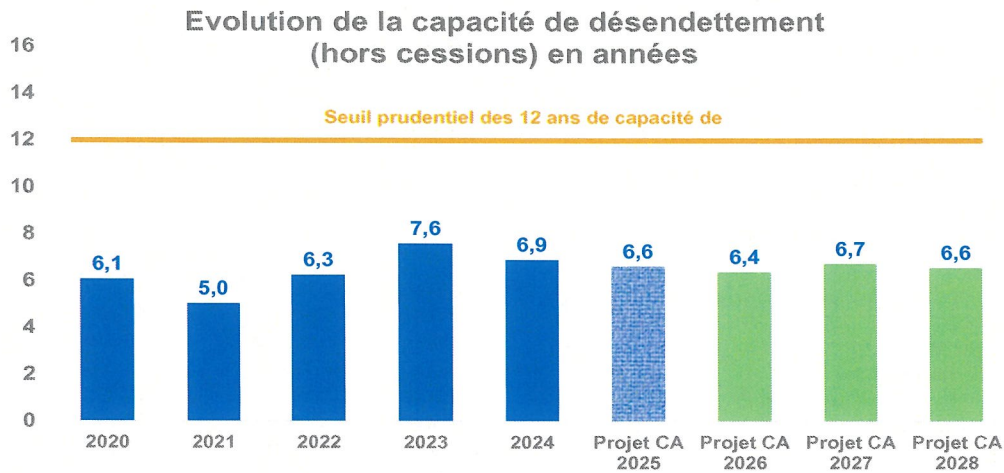
Les principaux enseignements à **fin 2028** de cette étude prospective montrent des signes positifs sur les prochains exercices. Les niveaux d'épargne et d'endettement seraient les suivants :

1. Une épargne brute qui poursuit sa dynamique jusqu'à la fin de la période
2. Un programme d'investissement d'environ 60 M€ / an spécifique aux années 2027 et 2028 avec le financement de la médiathèque Toussaint et de la nouvelle Scène de Musiques Actuelles (SMAC),
3. Une légère progression de l'encours de dette entre 2026 et 2027 pour financer le pic d'investissement de 2027 avant de retrouver une stabilité

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 2 (dans l'ordre du jour)

A titre de synthèse, le graphique suivant illustre une projection de la capacité de désendettement de la collectivité à fin 2028. La capacité de désendettement est un ratio stratégique pour obtenir des financements de qualité. Elle exprime le nombre d'années nécessaire au remboursement complet de la dette si la collectivité y consacrait la totalité de son épargne brute (recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement).

Là encore, la stabilisation de la **capacité de désendettement projetée** est à souligner. Ces projections prudentes conduiraient à rester largement sous le seuil prudentiel des 12 ans (fixé par l'Etat) jusqu'en 2028.



■ Une proposition de plan pluriannuel d'investissement 2026-2028 responsable

La présentation des engagements pluriannuels via le Plan Pluriannuel d'Investissement permet d'avoir une vision plus précise des principales opérations qui seraient portées par la collectivité sur la période. Les deux tableaux ci-dessous présentent par politique sectorielle et par opération les principaux engagements financiers à venir pour notre collectivité.

Présentation par politique sectorielle

Politique sectorielle	Projet BP 2026	2027	2028	Total 2026 - 2028
Culture et patrimoine	15 083 620	21 432 000	15 662 000	52 177 620
Urbanisme, aménagement urbain	4 149 800	10 784 000	6 534 000	21 467 800
Sports et activité de loisirs	2 188 000	7 154 000	10 134 000	19 476 000
Renouvellement Urbain	3 525 000	6 550 000	8 050 000	18 125 000
Education Enfance	1 711 700	2 014 700	6 714 700	10 441 100
Parcs et Jardins	2 663 000	2 551 000	2 956 000	8 170 000
Autres Politiques Publiques	1 720 400	3 082 000	3 302 000	8 104 400
Voirie et espaces Publics	3 812 000	2 603 000	1 603 000	8 018 000
Citoyenneté et vie des quartiers	1 217 016	770 000	2 560 000	4 547 016
Marché Territoire Intelligent	778 647	400 000	200 000	1 378 647
Total général	36 849 183	57 340 700	57 715 700	151 905 583
Pilotage mutualisé politiques	11 209 145	10 661 800	10 461 800	32 332 745
Total Hors dette	48 058 328	68 002 500	68 177 500	184 238 328

Tout en assurant un niveau d'investissement soutenable pour les grands équilibres financiers, le PPI de la Ville d'Angers met clairement l'accent sur la culture (avec 52 M€) et l'aménagement urbain (avec 21 M€) dans les 3 prochaines années.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 2 (dans l'ordre du jour)

Présentation pluriannuelle des principales opérations

Opérations	2026	2027	2028	Total 2026 - 2028
Médiathèque Toussaint	9 700 000	11 500 000	3 500 000	24 700 000
Renouvellement Urbain	3 525 000	6 550 000	8 050 000	18 125 000
Remise d'ouvrage Monplaisir	1 000 000	3 000 000	3 000 000	7 000 000
Remise d'Ouvrage Belle Beille	2 000 000	2 400 000	2 400 000	6 800 000
Groupe Scolaire Paul Valéry	110 000	1 000 000	2 500 000	3 610 000
Autres dont Groupes scolaires et accueils de loisirs	415 000	150 000	150 000	715 000
Nouvelle SMAC (Chabada 2)	2 500 000	8 300 000	6 000 000	16 800 000
Angers Rives Vivantes	1 202 000	5 674 000	4 000 000	10 876 000
Groupe Scolaire Aldo Ferraro	300 000	1 100 000	4 500 000	5 900 000
Fonds de concours voirie	2 549 000	1 200 000	200 000	3 949 000
Fours à Chaux - Equipements sportifs et parc		300 000	3 500 000	3 800 000
Locaux / Réserves Culture		300 000	3 500 000	3 800 000
ZAC - Thiers Boisnet / Roseraie / Grand Pigeon	1 666 800	960 000	424 800	3 051 600
Nature en Ville	902 000	961 000	1 011 000	2 874 000
Locaux PASS	150 000	1 000 000	1 200 000	2 350 000
Maison de Quartier	60 000	210 000	2 000 000	2 270 000
Acquisition de terrains	231 000	1 450 000	400 000	2 081 000
Extension stationnement zone verte	30 000	1 000 000	1 000 000	2 030 000
La Baumette - Contentieux Court Central	100 000	1 800 000	100 000	2 000 000
Patrimoine remarquable	920 000	300 000	750 000	1 970 000
Autres opérations d'aménagement	200 000	350 000	1 359 200	1 909 200
Extension cimetière de l'Ouest	600 000	600 000	600 000	1 800 000
BOA - Equipement numérique	600 000	500 000	500 000	1 600 000
Piscine Jean Bouin		1 550 000		1 550 000
Crèche Marie Placé		200 000	1 300 000	1 500 000
Piste d'Athlétisme / Stade Mikulak		500 000	1 000 000	1 500 000
Marché Territoire Intelligent (Bâtiments et Espaces verts)	778 647	400 000	200 000	1 378 647
Budget Participatif*	650 016	300 000	300 000	1 250 016
Stades - Renouvellement des synthétiques		600 000	600 000	1 200 000
Véhicules - propreté publique	350 000	350 000	350 000	1 050 000
Banque de France (Fonds de concours - travaux)	1 000 000			1 000 000
Aménagement secteur Eclateries Ouest		1 000 000		1 000 000
Aménagement secteur Terrien Cocherel		1 000 000		1 000 000
Total opérations présentées	28 014 463	49 955 000	46 345 000	124 314 463
Refacturations DSIN - Moyens informatique	1 850 000	1 500 000	1 250 000	4 600 000
GEGR - Pérennisation du Patrimoine	6 455 000	6 555 000	6 605 000	19 615 000
Acquisition de véhicules	685 000	800 000	800 000	2 285 000
Sous Total	37 004 463	58 810 000	55 000 000	150 814 463
Total projeté par année sur la période 2026 - 2028	48 058 328	68 002 500	68 177 500	184 238 328
% présenté sur total projeté	77%	86%	81%	82%

* + 700 K€ de reports de crédits 2025 sur 2026

Ces perspectives financières donnent une tendance et anticipent sur des montants 2027 et 2028 qui seront évidemment à actualiser en 2026 à l'issue des élections.

III- Principales orientations du projet de budget primitif 2026

■ Budget de fonctionnement : une confirmation de la bonne dynamique des niveaux d'épargne

Dans un contexte national incertain, un certain nombre d'hypothèses pourront être ajustées entre le DOB et le budget primitif pour tenir compte des évolutions législatives ou réglementaires de ce début d'année.

A ce stade, cinq traits marquants caractérisent ce projet de budget 2026 :

- Une hausse des dépenses de fonctionnement limitée à l'inflation (+ 0,9 %) de BP à BP principalement liée aux effets des évolutions des dépenses de personnel,
- Une augmentation des recettes de fonctionnement sans évolution des taux de fiscalité (+ 1,1 %),
- Des niveaux d'épargne en progression significative par rapport à un BP 2025 (+ 27 % d'épargne nette),
- Un niveau d'investissement projeté à 48,1 M€ conforme à la programmation pluriannuelle,
- Un emprunt d'équilibre provisoire de 12,7 M€ qui permet de projeter un désendettement en 2026 pour la 3^{ème} année consécutive

FONCTIONNEMENT

RECETTES	2025	2026	Variation en K€	Variation en %	DEPENSES	2025	2026	Variation en K€	Variation en %
Impôts et taxes	155 125	157 586	2 461	1,6%	Dépenses de personnel	131 781	132 810	1 029	0,8%
Dotations subventions et Participations	71 489	72 028	539	0,8%	Subventions et participations (Dont CCAS)	42 595	42 684	89	0,2%
Produits des services et autres recettes	27 027	26 943	-84	-0,3%	Autres dépenses de fonctionnement	52 913	53 852	939	1,8%
Total	253 641	256 556	2 915	1,1%	Total	227 289	229 346	2 057	0,9%
					Epargne de gestion	26 351	27 210	858	3,3%
					Intérêts de la dette*	4 187	3 750	-437	-10,4%
					Epargne Brute	22 165	23 460	1 295	5,8%
					Capital de la dette*	14 443	13 667	-776	-5,4%
					Epargne Nette	7 722	9 793	2 071	26,8%

INVESTISSEMENT

RECETTES	2025	2026	Variation en K€	Variation en %	DEPENSES	2025	2026	Variation en K€	Variation en %
Epargne Nette	7 722	9 793	2 071	26,8%	Dépenses et subventions d'Equipeement	43 680	48 058	4 378	10,0%
Autres recettes	15 515	19 515	4 000	25,8%					
Emprunt	13 340	12 650	-690	-5,2%					
Reprise anticipée des résultats	7 104	6 100	-1 004	-14,1%					
Total	43 680	48 058	4 378	10,0%	Total	43 680	48 058	4 378	10,0%

* Hors opérations afférentes aux lignes de trésorerie et aux opérations d'échanges de taux (SWAP)
- Retraitements BP 2025 contentieux Colibowl sur différents chapitres budgétaires

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 2 (dans l'ordre du jour)

■ Structure et évolution des recettes de fonctionnement

Le niveau des recettes de fonctionnement 2026 est en progression par rapport à celui du BP 2025 de + 1,1 %. Ces recettes se décomposent comme suit :

RECETTES	BP 2025	BP 2026	Evolution en M€	Evolution en %
Impôts et taxes	155,1	157,6	2,5	1,6%
Dotations subventions et participations	71,5	72,0	0,5	0,8%
Autres recettes de fonctionnement	27,0	26,9	-0,1	-0,3%
TOTAL	253,6	256,6	2,9	1,1%



IMPOTS ET TAXES

- **Produit fiscal :**

Les estimations sur la fiscalité sont construites sur une **progression des bases fiscales de + 1,2 %** appliquée aux produits définitifs 2025. Ce taux correspond à la revalorisation nominale des bases fiscales en 2026 déterminée par l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) de novembre 2025 (0,8 %) et à une estimation d'une progression physique des bases de + 0,4 %. A partir de ces hypothèses, les recettes générées par la fiscalité locale atteindraient **130,7 M€** pour ce projet de BP 2026.

Ce produit global de 130,7 M€ intègre les prévisions de produit de **taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)** pour une mise en recouvrement au BP 2026 (0,9 M€). Dans une situation de forte pression foncière, le besoin de logements sur notre territoire est important. **La THLV est un levier mis à la disposition des collectivités locales. Son instauration vise moins des recettes nouvelles que le retour sur le marché locatif de logements vacants.**

- **Attribution de Compensation (AC) et Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) :**

Le montant de l'attribution de compensation versée par Angers Loire Métropole (fixé à 6,4 M€ par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) est stable en fonctionnement dans ce projet de BP 2026 par rapport à 2025.

Concernant la Dotation de Solidarité Communautaire, son montant reste également stable par rapport au BP 2025 et projeté à hauteur de 6,5 M€. Cette dotation décline le pacte financier et fiscal adopté par Angers Loire Métropole en 2022.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 2 (dans l'ordre du jour)

- **Autres impôts et taxes :**

Les autres impôts et taxes (taxe sur la consommation finale d'électricité, fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), taxe additionnelle sur les droits d'enregistrement...) représentent 14 M€ de produits en 2026, en progression de + 0,3 M€ par rapport à 2025.

DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS :

Ce poste budgétaire d'un montant global de 72 M€ est projeté en hausse de + 0,8 % soit + 0,5 M€ par rapport aux prévisions de l'an passé. **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), qui représente les ¾ des produits de ce chapitre, devrait évoluer de + 1,5 M€ pour atteindre 56,4 M€ dans le projet de BP 2026.** Cette projection repose en grande partie sur les hypothèses suivantes pour le PLF 2026 : une progression de la dotation de solidarité urbaine de + 1,1 M€ et une absence de la contribution de la ville au DILICO (« Dispositif de Lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités ») pour 2026.

Pour mémoire et dans la continuité de la loi de finances 2025, le PLF 2026 prévoit un nouvel effort d'économie pour les collectivités locales avec le renforcement du DILICO. Une exonération de cette contribution est toujours prévue à ce stade pour les communes éligibles à la DSU-cible. Notre Ville remplit ces conditions d'exonération.

Les autres variations sur ces différents produits concernent :

- la dotation de la politique de la ville dédiée au financement des actions identifiées dans le cadre du contrat de Ville (- 0,7 M€ d'encaissements projetés par rapport au BP 2025),
- les diverses participations versées par l'Etat comprenant notamment la dotation pour les rythmes scolaires (-0,8 M€) ou les participations de la CAF pour la petite enfance et les accueils de loisirs (+0,5 M€).

LES AUTRES RECETTES :

Cette rubrique est composée de produits divers (recettes d'exploitation, recettes exceptionnelles, produits financiers, atténuation de charges...). Ce poste attendrait un produit budgétaire de 27 M€ en 2026 stable par rapport aux prévisions 2025.

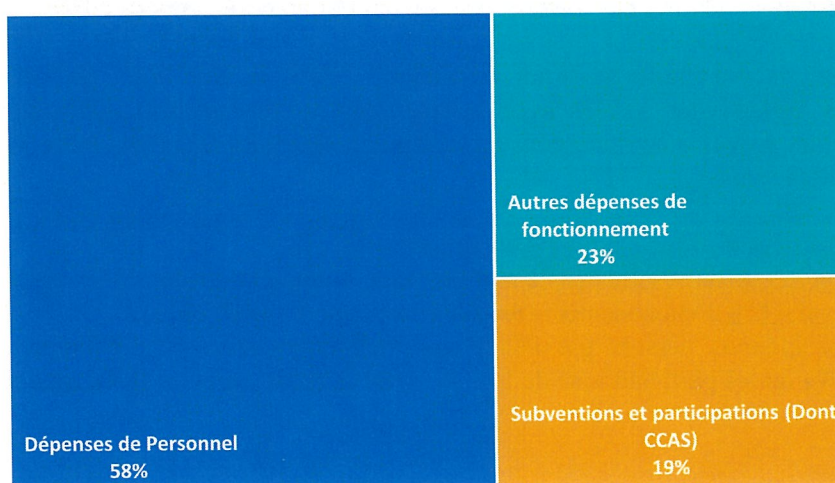
D'une manière générale, les tarifs liés à la fréquentation de nos différents équipements publics seront en très légère progression d'environ + 1 %. Cette orientation générale pourra recouvrir des situations différentes dans la centaine de tarifs qui seront amenés à être proposés au vote pour 2026.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 2 (dans l'ordre du jour)

■ Structure et évolution des dépenses de fonctionnement

Pour 2026, les crédits de fonctionnement (hors intérêts de la dette) d'un montant global de 229,3 M€ affichent une hausse de + 0,9 % par rapport au BP 2025. Leurs évolutions par type de dépenses sont synthétisées de la manière suivante :

DEPENSES	BP 2025	BP 2026	Evolution en M€	Evolution en %
Dépenses de Personnel	131,8	132,8	1,0	0,8%
Subventions et participations (Dont CCAS)	42,6	42,7	0,1	0,2%
Autres dépenses de fonctionnement	52,9	53,9	0,9	1,8%
TOTAL	227,3	229,3	2,1	0,9%



LES ORIENTATIONS EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES ET DE GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES

Ce projet de BP 2026 intègre l'impact d'une revalorisation anticipée des cotisations à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) au 1^{er} janvier 2026 (avec une évolution des taux de cotisations employeurs de 3 points) et des mesures de revalorisations salariales. Les crédits consacrés aux ressources humaines dans ce projet de BP 2026 sont en hausse de + 1 M€ (soit + 0,8 % par rapport au BP 2025).

Ce projet de BP 2026 nécessitera :

- Une recherche d'une plus grande efficacité des organisations
- La mutualisation sous différentes formes des prestations, des services et des moyens
- La construction collaborative d'un projet managérial mobilisateur
- L'appui aux managers et aux agents dans la conduite des projets de transformation des prestations et des organisations
- La priorité donnée à la mobilité interne
- L'accompagnement des parcours professionnels par le développement de dispositifs innovants
- Le développement des compétences et l'accompagnement du changement
- L'appui à la conception d'environnement et de conditions de travail de qualité préservant la santé des agents
- Un dialogue social dynamique et régulier

En complément de ce rapport principal, il vous est proposé d'enrichir ces éléments en consultant le rapport annexe dédié aux ressources humaines

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 2 (dans l'ordre du jour)

LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET LES PARTICIPATIONS :

Dans le contexte national, la collectivité réaffirme sa volonté de ne pas baisser les subventions pour nos partenaires. Au global, les subventions et participations de fonctionnement augmentent de + 0,2 % passant de 42,6 M€ à 42,7 M€. A noter que la principale subvention est celle projetée pour le CCAS à 17,8 M€. **Cette contribution serait stable entre 2025 et 2026 mais elle a progressé globalement de + 40 % sur la période du mandat afin de protéger les Angevins les plus fragiles.**

LES AUTRES FRAIS DE FONCTIONNEMENT :

Les autres frais de fonctionnement (hors remboursement des frais financiers) représentant un volume global de 53,9 M€ correspondent majoritairement aux charges à caractère général (fluides, maintenance, nettoyage des locaux, taxes foncières, ensemble des contrats de prestations de service nécessaires pour la mise en œuvre des politiques publiques au quotidien).

Ces charges, impactées notamment par le ralentissement de l'inflation et l'actualisation des prix sur différents contrats, connaissent une progression modérée (+ 1,8 %) grâce aux actions volontaristes de sobriété et de transition écologique mises en place au sein de la collectivité.

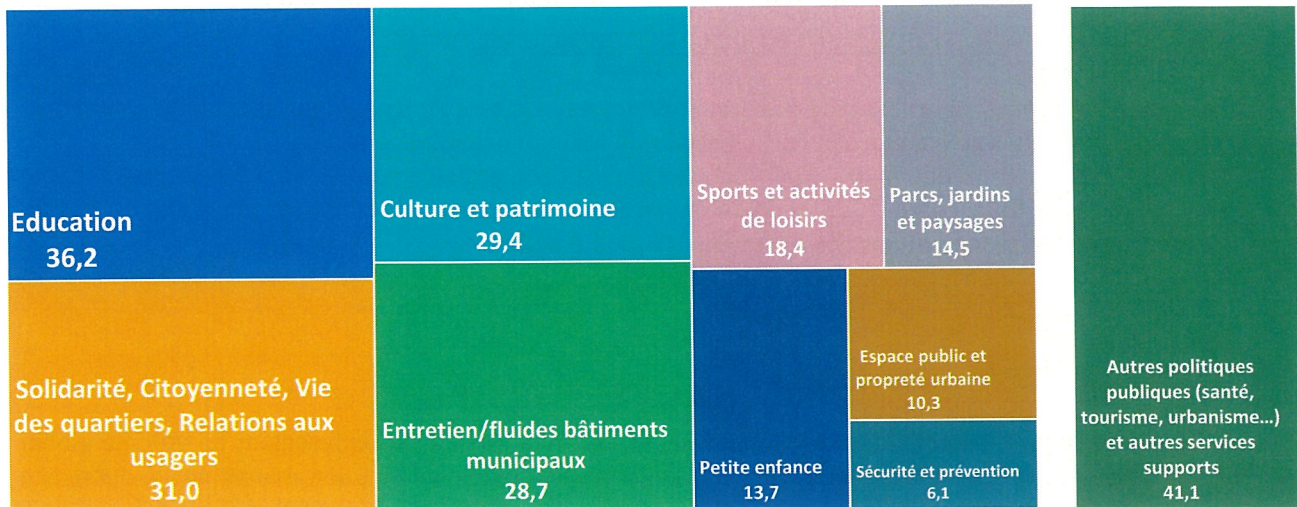
Les autres chapitres budgétaires (charges exceptionnelles, atténuation de produits...) représentent seulement 0,7 M€ au projet de budget 2026, en stabilité par rapport aux crédits inscrits au budget 2025.

PRÉSENTATION CIBLÉE SUR LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT ATTRIBUÉS AUX PRINCIPALES POLITIQUES PUBLIQUES (RESSOURCES HUMAINES INCLUSES) :

Pour compléter cette présentation budgétaire des dépenses de fonctionnement, il est proposé ci-après une répartition par politique publique des 229,3 M€ de dépenses de fonctionnement (ressources humaines incluses) projetés pour cet exercice 2026.

Politique Publique	Dépenses de Fonctionnement en M€
Education	36,2
Solidarité, Citoyenneté, Vie des quartiers, Relations aux usagers	31,0
Culture et patrimoine	29,4
Entretien/fluides bâtiments municipaux	28,7
Sports et activités de loisirs	18,4
Parcs, jardins et paysages	14,5
Petite enfance	13,7
Espace public et propreté urbaine	10,3
Sécurité et prévention	6,1
Autres politiques publiques (santé, tourisme, urbanisme...) et autres services supports	41,1
Total	229,3

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 2 (dans l'ordre du jour)



■ Des dépenses d'investissement concentrées sur nos priorités

Le projet de budget pour 2026 prévoit des dépenses d'investissement de 48,1 M€ conforme au plan pluriannuel d'investissement. Les principales opérations projetées pour ce BP 2026 classées par ordre décroissant sont les suivantes :

Opérations	Projet BP 2026
Médiathèque Toussaint	9 700 000
Renouvellement Urbain	3 525 000
Remise d'ouvrage Monplaisir	1 000 000
Remise d'Ouvrage Belle Beille	2 000 000
Groupe Scolaire Paul Valéry	110 000
Autres dont Groupes scolaires et accueils de loisirs	415 000
Fonds de concours voirie	2 549 000
Nouvelle SMAC (Chabada 2)	2 500 000
ZAC - Thiers Boisnet / Roseraie / Grand Pigeon	1 666 800
Angers Rives Vivantes	1 202 000
Banque de France (Fonds de concours - travaux)	1 000 000
Patrimoine remarquable	920 000
Nature en Ville	902 000
Marché Territoire Intelligent (Bâtiments et Espaces verts)	778 647
Autres investissements - Salles de sports	753 000
Ecole des arts du cirque	750 000
Budget Participatif*	650 016
Extension cimetière de l'Ouest	600 000
BOA - Equipement numérique	600 000
Travaux - Autres stades	505 000
Total opérations présentées	28 601 463
Refactorisations DSIN - Moyens informatiques	1 850 000
GEGR - Pérennisation du Patrimoine	6 455 000
Acquisition de véhicules	685 000
Sous Total	37 591 463
Total Général Hors Dette	48 058 328
% sur total projeté	78%

* + 700 K€ de reports de crédits 2025 sur 2026

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 2 (dans l'ordre du jour)

Le renouvellement urbain « bat son plein » tant avec la réalisation d'équipements emblématiques qu'à travers les nombreuses remises d'ouvrage par notre concessionnaire Alter. Dans le domaine culturel, le chantier de la médiathèque sera complètement lancé en 2026.

Il est important de noter que toutes ces dépenses sont irriguées par la politique de transition écologique et intègrent cette nécessité. **36 % des dépenses d'investissement de ce budget 2026 sont des dépenses directement favorables** à cette politique transversale. Sans être exhaustif, vous trouverez ci-dessous quelques illustrations d'actions favorables à la Transition Ecologique portées par Ville d'Angers :

- **Entretien des bâtiments** : plan énergie Bâtiments (groupes scolaires, équipements publics), raccordement au réseau de chaleur Rive Droite...
- **Aménagement du territoire** : dans le cadre du renouvellement urbain, 75 % des travaux sont fléchés vers la transition écologique du fait de leur impact sur l'amélioration des déplacements doux et des transports, réduction de l'artificialisation des sols (Rives Vivantes)
- **Entretien des parcs, jardins et paysages** : schéma directeur des paysages Angevins, création de forêts et canopées urbaines, végétalisation des cours d'écoles ...
- **Déplacements** : installation d'abris et box à vélos en proximité des équipements communaux, acquisition de vélos, poursuite de la mutation de la flotte automobile interne vers de l'électrique.

Pour mémoire, la démarche dite de « Budget Vert » qui classe les dépenses de la collectivité entre favorable, neutre et défavorable à la transition écologique s'applique depuis le compte administratif 2024 conformément à la réglementation. Les premiers retours d'expérimentation au niveau national sur ce sujet font état d'environ 34 % de dépenses classées dans la catégorie favorable pour les communes (selon la note de conjoncture de la Banque Postale de septembre 2025).

■ Recettes d'investissement

Les principales hypothèses de construction retenues pour la partie recettes d'investissement peuvent se détailler de la manière suivante :

En M€	BP 2025	BP 2026
Epargne nette	7,7	9,8
Emprunts nouveaux	13,3	12,6
Autres recettes	15,5	19,5
- Dont FCTVA	5,5	6
- dont subventions	4,4	10,4
- dont cessions	4,6	2,3
Reprise anticipée des résultats N-1	7,1	6,1

L'inscription de 12,6 M€ en emprunts est provisoire dans l'attente des résultats de l'exercice 2026. Ce projet de BP 2026 enregistre cependant une hausse de l'épargne nette et des subventions (notamment pour la rénovation de la médiathèque Toussaint).

IV- Structure et gestion de la dette

Dans la continuité des différentes présentations réalisées depuis le début de ce mandat, vous trouverez dans cette partie des éléments d'information relatifs :

- ✓ au suivi de la stratégie de dette
- ✓ à l'évolution de l'encours de la dette,
- ✓ à la structure et aux caractéristiques de la dette.

■ La stratégie de dette : Diversifier et optimiser

Sur la base des profonds changements du contexte économique et financier intervenus début 2022 (notamment lié à la guerre en Ukraine), il est apparu nécessaire d'actualiser notre stratégie jusqu'à la fin du mandat **en axant l'action de la collectivité en matière de dette autour des principes suivants : diversifier et optimiser.**

1- Diversifier dans l'objectif de limiter notre dépendance au secteur bancaire. Cela conduit à poursuivre les actions suivantes :

- la diversification de nos sources de financement (marché obligataire, Agence France Locale, plateforme de placements privés ou banques européennes),
- la diversification de nos partenariats au sein du secteur bancaire traditionnel en systématisant la recherche de nouveaux entrants (NEF, banque franco-allemande Saar LB...)

Réalisations 2023-2025 :

- Premier emprunt obligataire (de type « investisseurs privés ») mis en place avec Abeille Assurances pour 9 M€ en 2023,
- Deux emprunts d'un montant total de 3 M€ avec la NEF (nouvel entrant dans notre panel de partenaires bancaires) depuis 2023,
- Intégration systématique de nouveaux partenaires financiers dans le cadre de nos consultations d'emprunts tels que des arrangeurs ou des plateformes ou l'Agence France Locale (AFL).

Depuis 2023, 22 % des nouveaux prêts ont été réalisés via de nouveaux partenaires.

2- Optimiser la dette en développant des outils totalement sécurisés :

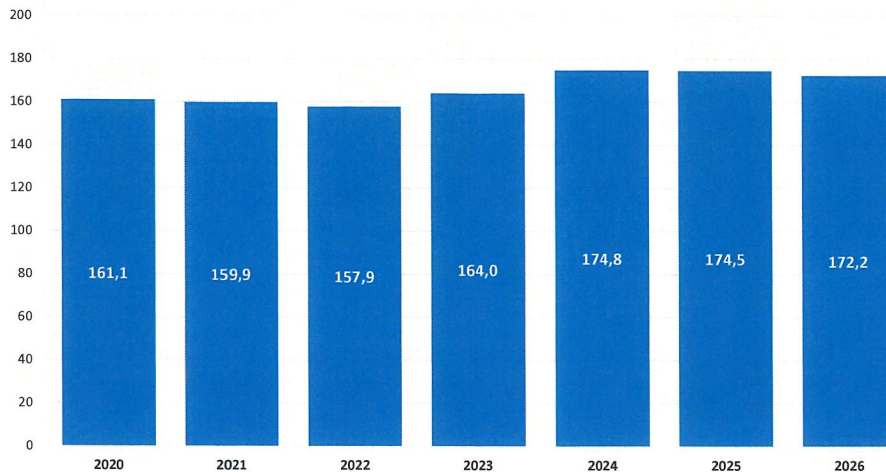
- La gestion d'échanges de taux (swap en anglais) uniquement entre produits classés 1A c'est-à-dire sans risques
- Les comptes à terme (placement financier de certaines recettes contre intérêts) sont des illustrations de cette thématique plus technique.

Réalisations 2023-2025 :

- Les placements sur comptes à terme des sommes issues de contentieux ou de legs, dans l'attente de leur réemploi, ont permis l'encaissement de 55,5 k€ de recettes financières.
- La transformation de nos contrats en produits revolving fin 2023 a permis de réaliser par ailleurs une économie de frais financiers de l'ordre de 57 k€ (à ce jour)

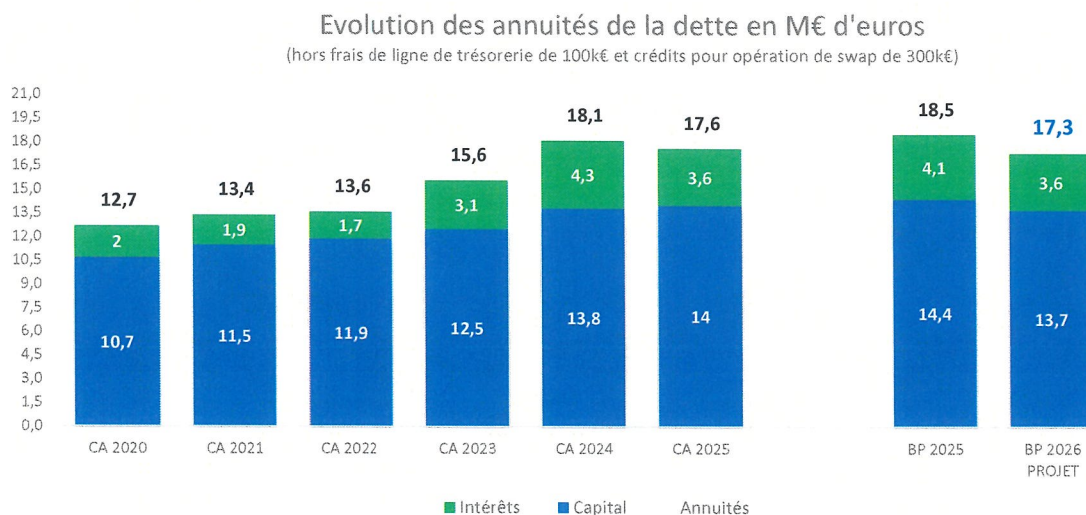
■ Evolution et structure de l'encours et des annuités d'emprunt : un encours de dette en baisse

Le graphique ci-dessous matérialise l'évolution de l'encours de la dette au 01/01/N depuis le début du mandat.



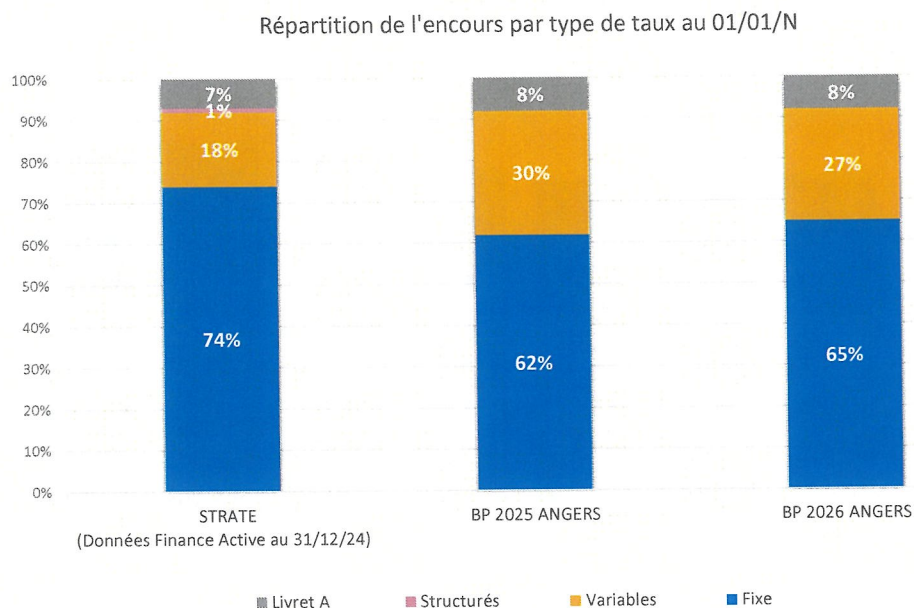
Une baisse de l'encours au 01/01/2026 est constatée à 172,2 M€. Depuis 2020, la dette aura évolué de seulement + 11,1 M€ pour un volume d'investissements prévisionnel de 325 M€ entre 2020 et 2025. Autrement dit, **1 M€ de dette supplémentaire a permis de financer environ 30 M€ d'investissement sur le territoire.**

Concernant les annuités de remboursement d'emprunts, elles représentent 17,3 M€ de remboursement prévisionnel (3,6 M€ au titre des intérêts et 13,7 M€ de capital), soit une diminution de BP à BP de - 1,2M€



■ Les caractéristiques de la dette au 1^{er} janvier 2026

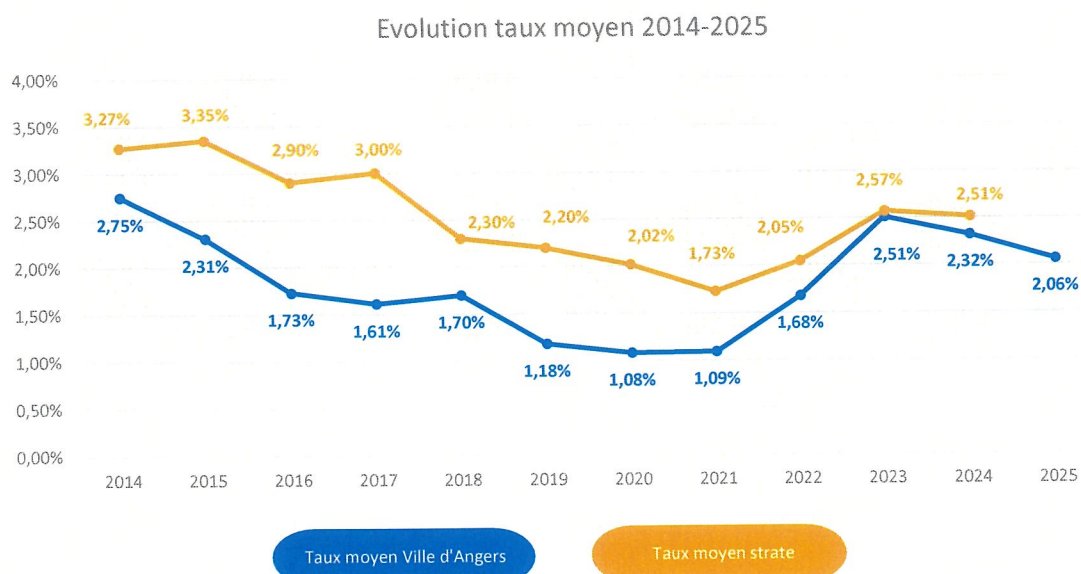
RÉPARTITION DE LA DETTE PAR TYPE DE TAUX AU 1ER JANVIER 2026



La dette de la ville est totalement sécurisée. Cette structure de dette est majoritairement composée de taux fixes (65 %). La part de taux variable et Livret A dans notre encours est en adéquation avec les principes de gestion de notre encours. Elle reflète notre volonté depuis 2023 de ne pas fixer nos nouveaux emprunts à des taux élevés (supérieurs à 4 %) sur du long terme. Cela laisse ainsi la possibilité de bénéficier de la baisse des taux variables intervenue après 2023.

Sur l'année 2025, les niveaux de taux fixe étaient plutôt satisfaisants, de l'ordre de 3,3 %.

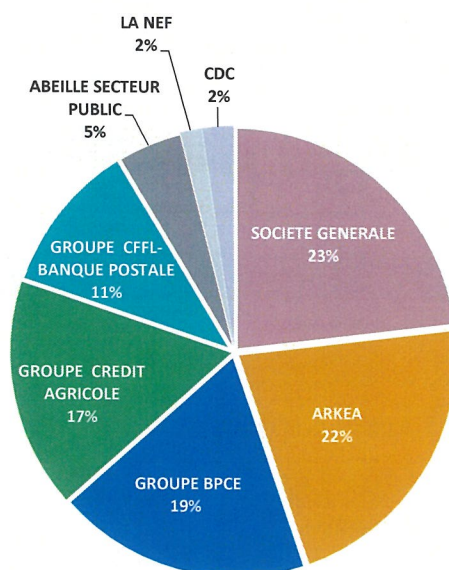
En 2025, le **taux moyen de la dette de la Ville est de 2,06 %**. A noter, après une constante augmentation des taux sur la période 2021-2023, la diminution des taux amorcée en 2024 s'est poursuivie sur 2025 et semble être arrivée à un plancher.



A noter : A compter de 2021 changement de sources de données issues désormais de Finance Active. Les éléments de comparaison 2023 pour notre strate selon Finance Active ne sont pas encore connus à ce jour

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 2 (dans l'ordre du jour)

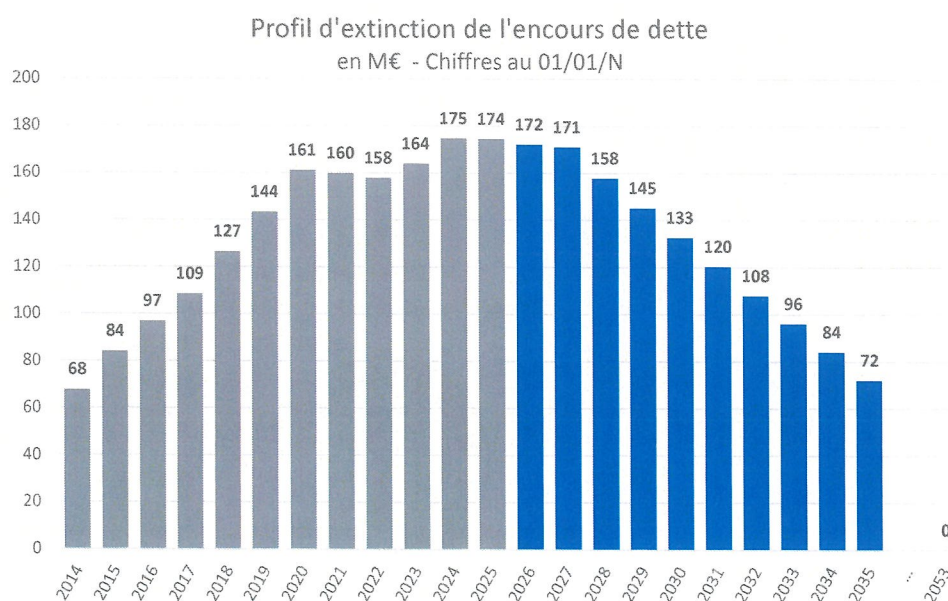
RÉPARTITION DE LA DETTE PAR PRÊTEUR AU 1ER JANVIER 2026



Les principaux partenaires bancaires de la Ville sont la Société Générale, Arkéa, le groupe BPCE et le groupe Crédit Agricole. Ces 4 entités représentent 81 % de l'encours de la ville. A noter que 7 % de notre encours est issu de nouveaux prêteurs, dont 5 % hors du secteur bancaire classique.

LE PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE

Le graphique ci-dessous présente le profil d'extinction de la dette sur les années à venir. Il intègre une estimation des nouveaux emprunts pour 2026 avec l'objectif d'une nouvelle baisse de l'encours. Sans recours à de nouveaux financements au-delà de 2026, l'encours est divisé de moitié en 7 ans.



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 2 (dans l'ordre du jour)

Budget annexe Boucle optique angevine

Après avoir concentré ses efforts ces dernières années sur le raccordement au réseau de différents services de la Ville, le budget annexe devrait en 2026 être davantage consacré à la rénovation des infrastructures du réseau.

Mouvements réels en k€	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	61	96
Investissement	35	
Total	96	96

Hors reprise de résultats

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 107,

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu les articles L 2312-1, L 5211-36 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 1612-26 et D 2311-16 du code général des collectivités territoriales,

Vu les documents annexes,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2026

DELIBERE

Donne acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026.

Donne acte de la communication du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour 2025.

Donne acte de la communication de l'état récapitulatif annuel des indemnités de toute nature dont ont bénéficié les élus siégeant au conseil municipal en 2025.

Le conseil municipal délibère et Prend acte

Le Conseil municipal prend acte.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 3 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2026 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2026
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 20 heures 30***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, M. Francis GUITTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2026-2), M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO (jusqu'à la DEL-2026-4), Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Caroline FEL, M. Benoit PILET, M. Stéphane PABRITZ, Mme Bénédicte BRETIN, Mme Céline VERON, Mme Claire SCHWEITZER

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Mathilde FAVRE D'ANNE

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Bénédicte BRETIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à M. Bruno GOUA à partir de la DEL-2026-3

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN à partir de la DEL-2026-5

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 27 janvier 2026.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 3 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2026-3**

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux arts de la scène

Scène de musiques actuelles (SMAC) - Validation de l'avant projet définitif et de l'estimation des travaux - Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre - Avenant au mandat d'études et de travaux avec Alter public - Lancement des marchés de travaux

Rapporteurs : Nicolas DUFETEL et Florian RAPIN,

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville d'Angers a décidé la construction d'une nouvelle scène de musiques actuelles (Smac), en remplacement de l'actuel Chabada qui, du haut de ses 30 ans, montre ses limites quant à son inscription dans les tournées nationales et/ou internationales de certains artistes et dans le manque d'espaces dédiés aux missions hors diffusion (accueil d'artistes en résidence, sensibilisation et accompagnement des publics, accompagnement des pratiques amateurs).

Le projet et l'ambition de cette nouvelle Smac répondent également aux critères fixés par le label établi par le ministère de la Culture en terme de diffusion, d'accompagnement des artistes et d'action culturelle et ce, pour les 30 prochaines années. Cette salle a également pour ambition d'être un lieu ouvert sur le parc Saint-Serge, un lieu de vie et de croisements entre artistes et publics, musiciens professionnels et amateurs.

C'est pourquoi la Ville a décidé d'une implantation stratégique à hauteur de ces enjeux, à proximité immédiate du centre-ville, dans le quartier Saint-Serge.

Cette Smac sera accueillante, fonctionnelle et polyvalente. D'une surface d'environ 3 900 m², elle sera dotée d'une grande salle de diffusion modulable (jauge max de 1 250 personnes), d'une salle club (jauge max de 350 personnes), de 8 studios de répétition pour accueillir les musiciens, professionnels comme amateurs, et d'un espace dédié à l'action culturelle.

Ainsi, par sa fonctionnalité, sa modularité et sa convivialité, située sur un site exceptionnel, la nouvelle Smac d'Angers se distinguera des autres salles du Grand Ouest.

Le démarrage des travaux est prévu à compter de septembre 2026 pour une livraison fin 2028.

Par délibération en date du 28 juin 2021, le conseil municipal a approuvé le mandat avec Alter Public relatif au suivi des études et des travaux pour la construction d'une nouvelle scène de musique actuelle.

Par délibération du 18 juillet 2022, le conseil municipal a autorisé Alter public à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe Herault Arnod Architectures / AIA Environnement / BMF / AIA Ingenierie / Lasa / Ducks Sceno, pour la construction du nouvel équipement, pour un forfait provisoire de rémunération de 1 691 058,00 € HT, correspondant à la mission de base et aux missions complémentaires.

Au stade des études d'avant-projet définitif, l'estimation des travaux s'élève à 11 526 900 € HT.

Il convient de conclure un avenant au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement précité afin de rendre définitif le forfait de rémunération. Ainsi, le montant du forfait définitif de rémunération s'élève à 1 740 415,76 € HT.

Une consultation pour la réalisation des travaux de construction sera prochainement lancée par Alter public.

Il convient également de conclure un avenant à la convention de mandat confiée à Alter public afin de prendre en compte la modification du calendrier général de l'opération.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Considérant l'avis de la commission Educations du 06 octobre 2025

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2026

Considérant l'avis de la commission Aménagements et cadre de vie du 14 janvier 2026

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 3 (dans l'ordre du jour)

DELIBERE

Approuve l'avant-projet définitif fixant le montant des travaux de construction de la nouvelle scène de musiques actuelles (Smac) à 11 526 900 € HT (valeur décembre 2021).

Approuve l'avenant fixant le forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre, pour un montant de 1 740 415,76 € HT.

Autorise Alter public à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

Autorise Alter public à lancer la consultation de travaux, à signer et à notifier au nom et pour le compte de la Ville d'Angers les marchés de travaux relatifs à la construction de la nouvelle scène de musiques actuelles à l'issue de la consultation, ainsi que l'ensemble des avenants dans la limite de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération confiée à Alter public dans le cadre du mandat et l'ensemble des actes relatifs à la procédure de passation.

Approuve l'avenant à la convention de mandat avec Alter public visant à modifier le calendrier général de l'opération.

Autorise le maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention de mandat avec Alter public.

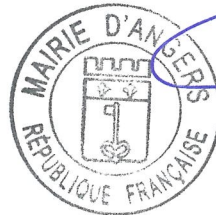
Dans le cadre de la réalisation de ce projet de construction d'une nouvelle Smac, autorise le maire ou son représentant à solliciter toutes subventions pour un montant aussi élevé que possible.

Impute les dépenses et les recettes sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 4 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2026 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2026
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 20 heures 30***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2026-2), M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO (jusqu'à la DEL-2026-4), Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Caroline FEL, M. Benoit PILET, M. Stéphane PABRITZ, Mme Bénédicte BRETIN, Mme Céline VERON, Mme Claire SCHWEITZER

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Mathilde FAVRE D'ANNE

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Bénédicte BRETIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à M. Bruno GOUA à partir de la DEL-2026-3

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN à partir de la DEL-2026-5

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 27 janvier 2026.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 4 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2026-4**

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Valorisation et conservation du patrimoine

Restauration de l'abbaye du Ronceray - Mandat d'études et de travaux confié à Alter public - Avenants aux marchés de travaux

Rapporteur : *Florian RAPIN*,

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville d'Angers a engagé la restauration et la mise en valeur de l'abbaye du Ronceray, située dans le quartier historique de la Doutre.

Par délibération du 28 novembre 2022, le conseil municipal a approuvé la convention de mandat avec Alter public, pour le suivi des études et des travaux de la restauration et la mise en valeur de l'abbaye du Ronceray.

Par délibération en date du 29 avril 2024, le conseil municipal a approuvé l'estimation des travaux au stade avant-projet définitif pour un montant de 827 310 € HT (valeur novembre 2023) et a autorisé Alter public à lancer la consultation pour sélectionner les entreprises chargées de leur réalisation. Les travaux décomposés, en 7 lots, ont été attribués pour un montant de 702 590,87 € HT.

Suite à des besoins de travaux complémentaires, il convient de conclure deux avenants sur les lots suivants :

- lot n°2 « menuiserie », avec l'entreprise Cruard, pour un montant de 47 239,89 € HT,
- lot n°5 « vitraux », avec l'entreprise Barthe Bordereau, pour un montant de 4 719 € HT.

Au vu de l'ensemble des avenants, le montant total de l'opération de travaux s'élève désormais à 776 859,50 € HT.

Ces avenants s'inscrivent dans le cadre des articles R. 2194-2 à -4 du code de la commande publique.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2026

Considérant l'avis de la commission Educations du 12 janvier 2026

Considérant l'avis de la commission Aménagements et cadre de vie du 14 janvier 2026

DELIBERE

Approuve les avenants à intervenir avec les entreprises mentionnées ci-dessus, afférents aux travaux de restauration de l'abbaye du Ronceray.

Autorise Alter public à les signer et à les notifier au nom et pour le compte de la Ville d'Angers, dans la limite de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération confiée à Alter public dans le cadre du mandat d'études et de travaux.

Impute les dépenses sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.



Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives et des droits des femmes

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 5 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2026 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2026
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 20 heures 30***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2026-2), M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO (jusqu'à la DEL-2026-4), Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Caroline FEL, M. Benoit PILET, M. Stéphane PABRITZ, Mme Bénédicte BRETIN, Mme Céline VERON, Mme Claire SCHWEITZER

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Mathilde FAVRE D'ANNE

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Bénédicte BRETIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à M. Bruno GOUA à partir de la DEL-2026-3

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN à partir de la DEL-2026-5

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 27 janvier 2026.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 5 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2026-5**

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Soutien à la création d'un Musée des féminismes

Rapporteur : *Nicolas DUFETEL*,

EXPOSE

L'Université d'Angers a initié un projet visant à créer à Angers un Musée des féminismes, consacré à la conservation, l'étude, la valorisation et la transmission de l'histoire de l'émancipation des femmes.

Ce projet, d'intérêt culturel, scientifique et sociétal majeur, s'inscrit dans un contexte de renforcement des actions publiques en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans cette dynamique, la Ville d'Angers est sollicitée pour rejoindre le co-portage du projet aux côtés de l'Université d'Angers, de l'AFéMuse (Association pour un musée des féminismes) et de la Fondation des Femmes.

Un mémorandum d'accord a été rédigé entre les quatre partenaires. Il vise à fixer le cadre général de leur coopération pour les années 2026–2027, notamment en matière :

- de recherche d'un site d'implantation pérenne et d'enrichissement des collections,
- d'études de définition, faisabilité et programmation,
- d'actions de préfiguration (expositions itinérantes notamment),
- de stratégie de rayonnement et de recherche d'un financement pérenne,
- de mobilisation d'un conseil scientifique pour la validation des contenus culturels.

Ce memorandum, dont l'approbation est proposée au conseil, prévoit par ailleurs que les modalités de coopération de la Ville et de l'Université (rôles, gouvernance, financement) pour les étapes postérieures aux opérations de préfiguration seront déterminées par convention.

Enfin, il est proposé de soutenir cette initiative en attribuant à l'AFéMuse une subvention de 5 000 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2026

Considérant l'avis de la commission Educations du 12 janvier 2026

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 5 (dans l'ordre du jour)

DELIBERE

Approuve le mémorandum d'accord relatif au co-portage du projet de Musée des féminismes à Angers, annexé à la présente délibération.

Autorise le maire ou son représentant à signer ledit mémorandum pour le compte de la Ville d'Angers, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

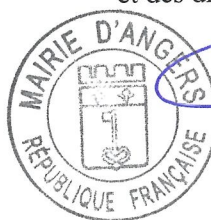
Attribue une subvention de 5 000 € à l'AFéMuse (Association pour un Musée des féminismes) pour engager la participation de la Ville aux travaux, études et actions de préfiguration prévus par le mémorandum. Cette subvention sera versée en une seule fois.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: Mme Caroline FEL, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Corinne BOUCHOUX (sortie de la salle).

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 6 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2026 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2026
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 20 heures 30***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYENNINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2026-2), M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO (jusqu'à la DEL-2026-4), Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Caroline FEL, M. Benoit PILET, M. Stéphane PABRITZ, Mme Bénédicte BRETIN, Mme Céline VERON, Mme Claire SCHWEITZER

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Mathilde FAVRE D'ANNE

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Bénédicte BRETIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à M. Bruno GOUA à partir de la DEL-2026-3

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN à partir de la DEL-2026-5

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 27 janvier 2026.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 6 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2026-6**

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Action culturelle - Soutien aux acteurs culturels angevins - Attribution de subventions

Rapporteur : *Nicolas DUFETEL,*

EXPOSE

Pour le projet filmographique *Souviens-toi de vivre*, qui aborde la question de la fin de vie et sera réalisé et monté à Angers, la Ville d'Angers propose, au titre du soutien à la création audiovisuelle, une aide de 750 € à l'association **Fragments**, qui produit le court-métrage,

Pour participer à la structuration de l'association angevine **Court & 49 production** ainsi qu'à son développement pour le projet filmographique *Le souffle du mambo*, qui aborde le sujet des cancers pédiatriques du point de vue d'un enfant, la Ville propose un soutien à hauteur de 2 270 €, décomposé comme suit : 1 270 € au titre de la structuration de l'association, 1 000 € au titre du soutien à la création audiovisuelle.

Dans la cadre du festival des *Capucines du cinéma français*, l'association de **la Compagnie des 4 vents** a organisé un week-end dédié à la diffusion de courts métrages français les 10 et 11 janvier 2026 au cinéma Pathé. Ces séances se sont réalisées en présence d'un jury de professionnels et ont donné lieu à des échanges avec le public après les projections. Des ateliers pour les jeunes ont également été organisés. La Ville d'Angers, dans le cadre du soutien aux acteurs du territoire, propose une aide à hauteur de 1 000 €.

L'Association Enjeu 49 organise les Printemps théâtraux, qui rassemblent plus de 900 élèves, de la maternelle au lycée, issus d'établissements publics et privés de tout le département, dans le cadre de parcours d'éducation artistique et culturelle menés sur l'année scolaire. Pour l'édition 2026, la Ville propose un soutien de 1 000 €.

L'association L'incubateur propose *Le Belvédère*, un projet d'installation performance *in-situ* à la croisée des arts de la rue et des arts visuels, dont une première représentation s'est tenue le 30 septembre 2025 au théâtre Le Quai. La ville souhaite apporter un soutien de 2 000 € pour cette création de l'association.

Pour accompagner le développement de l'association **Contreforts**, dédiée au soutien de la jeune création angevine en arts visuels (expositions, temps de rencontres, événements), dont la première exposition se tiendra à l'ancienne distillerie Giffard (Esad-Talm) du 12 février au 1^{er} mars, la Ville propose un soutien de 1 000 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2026
Considérant l'avis de la commission Educations du 12 janvier 2026

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 6 (dans l'ordre du jour)

DELIBERE

Attribue les six subventions suivantes, versées en une seule fois, pour un montant de 8 020 € :

Association Fragments.....	750 €
Association Court&49 production.....	2 270 €
Association la Compagnie des 4 vents	1 000 €
Association Contreforts	1 000 €
Association Enjeu 49	1 000 €
Association L'incubateur	2 000 €

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 7 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2026 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2026
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 20 heures 30***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2026-2), M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO (jusqu'à la DEL-2026-4), Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Caroline FEL, M. Benoit PILET, M. Stéphane PABRITZ, Mme Bénédicte BRETIN, Mme Céline VERON, Mme Claire SCHWEITZER

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Mathilde FAVRE D'ANNE

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Bénédicte BRETIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à M. Bruno GOUA à partir de la DEL-2026-3

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN à partir de la DEL-2026-5

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 27 janvier 2026.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 7 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2026-7**

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Action culturelle - Bourse d'arts visuels - Contrat de résidence

Rapporteur : *Nicolas DUFETEL*,

EXPOSE

Dans le cadre de son soutien au secteur des arts visuels et à la création, la Ville d'Angers propose depuis 2021 un dispositif annuel de résidence de création artistique pour un ou plusieurs artistes plasticiens, au cœur du jardin des Beaux-arts.

Cette résidence répond à plusieurs ambitions : conforter Angers comme terre d'accueil des artistes, accompagner la création et la diffusion en privilégiant la rencontre entre les œuvres et le public tout en incarnant la volonté de réunir nature et culture, patrimoine et création. Elle est dotée d'un montant de 7 000 €, incluant honoraires et frais de production des œuvres.

Un espace de travail est en outre mis à disposition de l'artiste sélectionné au RU- Repaire urbain de mars à avril 2026 et cette résidence y donne lieu à une exposition, de juin à septembre 2026.

Un appel à candidature a été diffusé en octobre 2025 et parmi les 213 dossiers reçus, le jury a sélectionné l'artiste Carlota SANDOVAL LIZARRALDE pour succéder à Fredrik ODENIUS, lauréat 2025.

Le travail de Carlota SANDOVAL LIZARRALDE explore les mutations de l'identité en fonction des territoires traversés. L'artiste navigue entre le dessin au pastel à l'huile, le volume et la performance. Elle souhaite développer à Angers un projet appelé *Solanum tuberosum* basé sur l'histoire du voyage des graines et la circulation du sud global vers l'occident.

Cette bourse est dotée d'un montant de 7 000 €, incluant honoraires et frais de production des œuvres.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2026
Considérant l'avis de la commission Educations du 12 janvier 2026

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 7 (dans l'ordre du jour)

DELIBERE

Approuve le contrat de résidence avec l'artiste Carlota SANDOVAL LIZARRALDE, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Autorise le maire ou son représentant à le signer.

Dans ce cadre, attribue à l'artiste Carlota SANDOVAL LIZARRALDE, une subvention d'un montant de 7 000 €, versée en une seule fois.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 8 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2026 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2026
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 20 heures 30***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYENNINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2026-2), M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO (jusqu'à la DEL-2026-4), Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Caroline FEL, M. Benoit PILET, M. Stéphane PABRITZ, Mme Bénédicte BRETIN, Mme Céline VERON, Mme Claire SCHWEITZER

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Mathilde FAVRE D'ANNE

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Bénédicte BRETIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à M. Bruno GOUA à partir de la DEL-2026-3

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN à partir de la DEL-2026-5

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 27 janvier 2026.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 8 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2026-8**

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Action culturelle - Centre hospitalier universitaire d'Angers - Convention de partenariat pluriannuelle

Rapporteur : *Nicolas DUFETEL*,

EXPOSE

La Ville d'Angers et le Centre hospitalier universitaire (CHU) d'Angers considèrent que la culture joue un rôle essentiel dans l'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des personnes hospitalisées. Proposer des interventions artistiques et culturelles au CHU s'intègre par ailleurs dans le projet de développement culturel de la Ville d'Angers au titre de la politique d'accessibilité de la culture pour tous.

Chaque année, environ 300 projets artistiques et culturels à destination des patients sont menés par le CHU en partenariat avec l'ensemble des services de la direction de la Culture et du Patrimoine de la Ville (bibliothèques, musées d'Angers, archives municipales, Angers Patrimoines, Conservatoire à Rayonnement Régional, théâtres d'Angers) et les partenaires culturels angevins (notamment : Orchestre national des Pays de la Loire, Premiers Plans, Centre national de danse contemporaine, Le Quai-Centre dramatique national).

Tous ces acteurs s'engagent à mettre conjointement des actions en œuvre pour répondre aux besoins des services de soins. Ils s'appuient sur leurs moyens respectifs existants, et notamment les compétences et le savoir-faire de leurs équipes, leurs moyens matériels et financiers ou encore leurs supports de communication.

Ainsi, par exemple, les bibliothèques municipales prêtent des ouvrages, les archives patrimoniales mettent à disposition leurs fond iconographique pour des expositions, les musées prêtent des œuvres de l'artothèque et organisent des visites.

A cet effet, il est proposé d'approuver la convention de partenariat conclue avec le CHU et la Ville d'Angers visant à encadrer l'organisation de ces actions artistiques et culturelles à destination des patients du CHU.

D'une durée de quatre ans, cette convention prévoit notamment la reconduction d'actions en cours et le développement de nouvelles actions à destination des personnes hospitalisées et du personnel du CHU.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2026

Considérant l'avis de la commission Educations du 12 janvier 2026

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat conclue avec le Centre hospitalier universitaire (CHU) d'Angers et la Ville d'Angers relative à l'organisation d'actions artistiques et culturelles à destination des patients du CHU, conclue pour une durée de quatre ans.

Autorise le maire ou son représentant à signer cette convention, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'a pas pris part au vote: M. Simon GIGAN.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 9 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2026 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2026
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 20 heures 30***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2026-2), M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO (jusqu'à la DEL-2026-4), Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Caroline FEL, M. Benoit PILET, M. Stéphane PABRITZ, Mme Bénédicte BRETIN, Mme Céline VERON, Mme Claire SCHWEITZER

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Mathilde FAVRE D'ANNE

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Bénédicte BRETIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à M. Bruno GOUA à partir de la DEL-2026-3

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN à partir de la DEL-2026-5

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 27 janvier 2026.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 9 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2026-9**

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Action culturelle - Université d'Angers - Chaire Eloquence - Convention de partenariat - Attribution de subvention

Rapporteur : *Nicolas DUFETEL*,

EXPOSE

Fondée à la fin de l'année 2024, la Chaire Eloquence de l'Université d'Angers a une double vocation :

- d'une part, soutenir la recherche, la formation et l'innovation en rhétorique,
- d'autre part, promouvoir la pratique de l'éloquence.

Née sous l'égide de la Fondation de l'Université d'Angers, elle s'appuie sur deux partenaires fondateurs : l'Institut de France et la Comédie française.

La Ville d'Angers s'associe à cette Chaire Eloquence, dont le lancement s'est tenu le jeudi 22 janvier 2026 au Musée Jean Lurçat. Aussi, afin d'acter ce soutien, la Ville d'Angers et l'Université d'Angers ont décidé de convenir d'une convention de partenariat d'une durée d'un an, actant leurs engagements respectifs.

Dans ce cadre, la Ville d'Angers propose de soutenir le lancement de cette chaire à hauteur de 3 000 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2026
Considérant l'avis de la commission Educations du 12 janvier 2026

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat avec l'Université d'Angers relative à la Chaire Eloquence, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Autorise le maire ou son représentant à la signer, ainsi que tout document afférent.

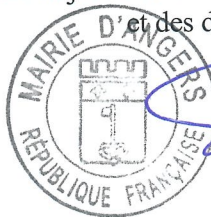
Dans ce cadre, attribue à l'Université d'Angers, une subvention de 3 000 €, versée en une seule fois.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'a pas pris part au vote: Mme Corinne BOUCHOUX.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 10 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2026 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2026
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 20 heures 30***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2026-2), M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO (jusqu'à la DEL-2026-4), Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Caroline FEL, M. Benoit PILET, M. Stéphane PABRITZ, Mme Bénédicte BRETIN, Mme Céline VERON, Mme Claire SCHWEITZER

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Mathilde FAVRE D'ANNE

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Bénédicte BRETIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à M. Bruno GOUA à partir de la DEL-2026-3

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN à partir de la DEL-2026-5

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 27 janvier 2026.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 10 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2026-10**

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Politique sportive - Association "La Dalle Angevine" - Convention de partenariat 2026 - Attribution d'une subvention

Rapporteur : *Karine ENGEL,*

EXPOSE

L'association La Dalle Angevine accompagne financièrement des actions de clubs, des athlètes angevins et le collectif Team Angers Sport. Elle valorise et promeut depuis 2019 la vie sportive et ses pratiquants *via* un site internet, les réseaux sociaux et notamment le hashtag #TeamAngersSport.

La Dalle Angevine est aussi le symbole d'un état d'esprit et de valeurs socles qui doivent encadrer la pratique sportive dans son ensemble : combativité, solidarité, rigueur, exemplarité et humilité.

L'association recherche des profils sportifs sur le territoire angevin en repérant des jeunes talents afin de les sensibiliser au parcours de performance et propose un soutien aux athlètes internationaux.

Au vu de ces éléments, la Ville d'Angers souhaite soutenir l'association en lui attribuant une subvention de 5 000 € au titre de l'année 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis de la commission Educations du 12 janvier 2026
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2026

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat avec l'association La Dalle Angevine au titre de l'année 2026, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Autorise le maire ou son représentant à la signer.

Attribue à l'association La Dalle Angevine, une subvention de 5 000 €, versée en une fois à la suite de la signature de la convention.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD

Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 11 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 26 janvier 2026 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2026
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 20 heures 30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, M. Francis GUITTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2026-2), M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO (jusqu'à la DEL-2026-4), Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Caroline FEL, M. Benoit PILET, M. Stéphane PABRITZ, Mme Bénédicte BRETIN, Mme Céline VERON, Mme Claire SCHWEITZER

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Mathilde FAVRE D'ANNE

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Bénédicte BRETIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à M. Bruno GOUA à partir de la DEL-2026-3

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN à partir de la DEL-2026-5

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON



*Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 27 janvier 2026.*

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 11 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2026-11**

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Politique sportive - Association sportive amateur - Attribution d'une subvention "manifestations"

Rapporteur : *Karine ENGEL,*

EXPOSE

Les subventions « manifestations » ont pour but de soutenir les associations sportives dans l'organisation de manifestations sportives exceptionnelles.

Ces dossiers s'inscrivent dans la perspective du développement du sport à Angers, à travers notamment le soutien aux associations sportives amateurs lors de manifestations qui font rayonner la ville.

La 24^{ème} édition du tournoi de badminton de niveau national « **La Plume angevine** » s'est tenue les 10 et 11 janvier 2026 à la salle Jean Moulin. Réunissant 300 joueurs de trois catégories différentes, en simple (hommes et femmes), en double (hommes et femmes) puis en mixte ; les joueurs inscrits étaient d'un niveau départemental à national (N2/D7). Dans le cadre de l'organisation de ce tournoi, il est proposé d'attribuer une subvention de 500 € à l'association **Badminton Angers club**.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2026
Considérant l'avis de la commission Educations du 12 janvier 2026

DELIBERE

Attribue une subvention « manifestation » de 500 €, à verser en une seule fois, à l'association Badminton Angers club pour l'organisation de son tournoi « La Plume angevine », qui s'est tenu les 10 et 11 janvier 2026.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 12 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2026 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2026
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 20 heures 30***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYENNINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2026-2), M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO (jusqu'à la DEL-2026-4), Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Caroline FEL, M. Benoit PILET, M. Stéphane PABRITZ, Mme Bénédicte BRETIN, Mme Céline VERON, Mme Claire SCHWEITZER

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Mathilde FAVRE D'ANNE

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Bénédicte BRETIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à M. Bruno GOUA à partir de la DEL-2026-3

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN à partir de la DEL-2026-5

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 27 janvier 2026.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 12 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2026-12**

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Politique sportive - Chèques Up sports & loisirs pour le règlement des prestations - Convention de partenariat avec la société Up Coop

Rapporteur : *Karine ENGEL,*

EXPOSE

La Ville d'Angers propose au public de nombreuses prestations dans les domaines du sport, des loisirs et de la détente (ex : apprentissage de la natation, activités de la forme, achat de points pour la nage libre).

Ces prestations sont proposées moyennant contreparties financières.

Dans ce cadre, différents moyens de paiement peuvent être utilisés par les usagers, notamment les chèques vacances ou les coupons sport.

La société Up Coop propose d'ajouter un nouveau mode de paiement au panel des solutions existantes : les chèques up sport & loisirs. Ceux-ci sont destinés aux salariés et sont financés, en tout ou partie, par les collectivités publiques, les entreprises ou leurs comités sociaux et économiques.

Afin de permettre l'utilisation de ce nouveau moyen de paiement, il est proposé de conclure une convention avec la société Up Coop. Celle-ci prévoit notamment l'application, par la société, d'un taux de commission de 5 % des valeurs faciales.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2026
Considérant l'avis de la commission Educations du 12 janvier 2026

DELIBERE

Approuve la convention avec la société Up Coop relative à l'utilisation des chèques up sport & loisirs pour le règlement des prestations dans les domaines du sport, des loisirs et de la détente proposées par la Ville d'Angers.

Autorise le maire ou son représentant à signer cette convention, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 13 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2026 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2026
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 20 heures 30***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2026-2), M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO (jusqu'à la DEL-2026-4), Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Caroline FEL, M. Benoit PILET, M. Stéphane PABRITZ, Mme Bénédicte BRETIN, Mme Céline VERON, Mme Claire SCHWEITZER

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Mathilde FAVRE D'ANNE

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Bénédicte BRETIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à M. Bruno GOUA à partir de la DEL-2026-3

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN à partir de la DEL-2026-5

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 27 janvier 2026.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 13 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2026-13**

POLITIQUES EDUCATIVES ET FAMILLE - Autres activités en direction de l'enfant

Association des pupilles de l'enseignement public "Les PEP Atlantique Anjou" - Convention - Attribution de subventions

Rapporteur : *Nicolas DUFETEL*,

EXPOSE

Depuis 1915, le Pupilles de l'enseignement public (PEP) forment un réseau fédéré d'associations de proximité qui interviennent dans les domaines de la petite enfance, de l'éducation, des loisirs, du social, du médico-social et du sanitaire, sur l'ensemble du territoire national.

Chaque année, la Ville d'Angers apporte son soutien à l'association Les PEP Atlantique Anjou pour les deux actions suivantes :

- la gestion et l'organisation des classes de découvertes pour les écoles publiques d'Angers (environ 10 séjours organisés chaque année) ;
- l'aide aux devoirs *via* le service d'accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école (sapadhe) (environ 20 élèves accompagnés chaque année).

Afin de poursuivre ce partenariat, il est proposé de renouveler la convention liant la Ville à cette association et, dans ce cadre, d'attribuer à cette dernière deux subventions, pour un montant total de 34 000 €, identique au soutien apporté en 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2026
Considérant l'avis de la commission Educations du 12 janvier 2026

DELIBERE

Approuve la convention avec l'association des pupilles de l'enseignement public « Les PEP Atlantique Anjou », dont le projet est annexé à la présente délibération, applicable pour l'année scolaire 2025-2026.

Autorise le maire ou son représentant à la signer.

Dans ce cadre, attribue à l'association deux subventions, versées en mars 2026, d'un montant total de 34 000 €, détaillées comme suit pour :

- la gestion et l'organisation des classes découvertes pour les écoles publiques d'Angers : 33 000 € ;
- l'aide aux devoirs dans le cadre du dispositif Sapadhe : 1 000 €.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. Laurent VIEU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 14 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2026 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2026
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 20 heures 30***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2026-2), M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO (jusqu'à la DEL-2026-4), Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Caroline FEL, M. Benoit PILET, M. Stéphane PABRITZ, Mme Bénédicte BRETIN, Mme Céline VERON, Mme Claire SCHWEITZER

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Mathilde FAVRE D'ANNE

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Bénédicte BRETIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à M. Bruno GOUA à partir de la DEL-2026-3

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN à partir de la DEL-2026-5

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 27 janvier 2026.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 14 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2026-14**

POLITIQUES EDUCATIVES ET FAMILLE - Autres activités en direction de l'enfant

Association Terre des sciences - Angers Loire Métropole - Convention d'objectifs 2026 - Attribution de subvention

Rapporteur : *Nicolas DUFETEL*,

EXPOSE

Terre des sciences est un centre de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) labellisé « science, culture et innovation » par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et dont le siège est à Angers.

Depuis sa création en 1992, Terre des sciences n'a cessé d'étendre et de consolider son réseau partenarial. Riche d'une grande diversité d'acteurs, ses actions sont organisées en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les entreprises, l'Éducation nationale, le tissu associatif régional ainsi que les collectivités territoriales. Son objectif est de permettre au grand public de s'approprier l'activité scientifique et économique des Pays de la Loire.

La Ville d'Angers et Angers Loire Métropole soutiennent le projet de l'association, selon leurs compétences respectives, en posant le principe que la connaissance scientifique constitue un enjeu éducatif, politique et économique.

Pour la Ville d'Angers, engagée depuis de nombreuses années dans le cadre d'une politique éducative locale, il est proposé de soutenir l'ensemble des actions visant la réussite éducative et la formation à la citoyenneté des Angevins, tout au long de la vie.

A cet effet, il est proposé d'approuver la convention d'objectifs 2026 à conclure avec Angers Loire Métropole et l'association Terre des sciences.

Dans ce cadre, il est proposé que l'engagement de la Ville d'Angers s'élève annuellement à 24 800 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2026
Considérant l'avis de la commission Educations du 12 janvier 2026

DELIBERE

Approuve la convention d'objectifs 2026 conclue avec Angers Loire Métropole et l'association Terre des sciences, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Autorise le maire ou son représentant à signer cette convention.

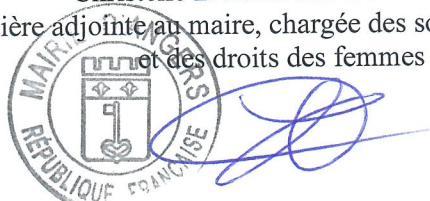
Dans ce cadre, attribue une subvention annuelle de fonctionnement de 24 800 € à l'association Terre des sciences, versée en deux fois à parts égales, soit 12 400 €, en mai et en septembre.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 15 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 26 janvier 2026 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2026
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 20 heures 30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYENNINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2026-2), M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO (jusqu'à la DEL-2026-4), Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Caroline FEL, M. Benoit PILET, M. Stéphane PABRITZ, Mme Bénédicte BRETIN, Mme Céline VERON, Mme Claire SCHWEITZER

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Mathilde FAVRE D'ANNE

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Bénédicte BRETIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à M. Bruno GOUA à partir de la DEL-2026-3

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN à partir de la DEL-2026-5

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON



*Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 27 janvier 2026.*

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 15 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2026-15**

POLITIQUES EDUCATIVES ET FAMILLE - Autres activités en direction de l'enfant

Réfection des bibliothèques-centres de documentation des écoles et des accueils de loisirs (BCD) - Mécénat d'entreprise - Convention

Rapporteur : *Nicolas DUFETEL*,

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique éducative locale, la Ville d'Angers développe le goût de la lecture et favorise l'accès au livre pour les enfants dès leur plus jeune âge. La réfection des bibliothèques – centres de documentation (BCD) des écoles et des accueils de loisirs s'inscrit dans cette dynamique et se met en œuvre en partenariat avec le réseau jeunesse des bibliothèques municipales.

Le déploiement des projets de réfection assure un rôle important dans la promotion du livre jeunesse, en offrant aux enfants le plaisir de lire dans des lieux où il fait bon se poser pour découvrir, s'initier et pratiquer la lecture.

La réfection des BCD comprend notamment le "désherbage du fond de livres", réalisé en lien avec les équipes éducatives, le réaménagement des espaces de lecture ainsi que la formation du personnel à l'animation de ces lieux.

Par délibération DEL-2025-184, la Ville d'Angers a approuvé le principe d'un mécénat au bénéfice de la réfection de la bibliothèque – centre de documentation de l'école élémentaire Voltaire, pour un montant de 5 000 €.

Il apparaît toutefois nécessaire de procéder à une nouvelle délibération afin de préciser l'identité des parties à la convention de mécénat, celle-ci devant être conclue avec la société Socultur, en lien avec la Fondation Cultura, qui assure le financement du mécénat.

La présente délibération ne remet pas en cause le principe du mécénat précédemment approuvé, mais vise uniquement à autoriser la signature d'une convention conforme à l'organisation juridique et financière des partenaires.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Educations du 12 janvier 2026

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2026

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 15 (dans l'ordre du jour)

DELIBERE

Confirme le soutien financier apporté à la Ville d'Angers pour la réfection de la bibliothèque – centre de documentation de l'école élémentaire Voltaire, tel qu'approuvé par la délibération DEL-2025-184, pour un montant de 5 000 €.

Approuve la convention de mécénat conclue avec la société So Culture, avec le concours financier de la Fondation Cultura, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Autorise le maire ou son représentant à signer cette convention, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Impute la recette sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à la majorité

Contre: 7, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD, Mme Claire SCHWEITZER, M. Anthony GUIDAULT, Mme Rachel CAPRON.

N'a pas pris part au vote: Mme Sonia PORTENGUEN.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 16 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2026 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2026
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 20 heures 30***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2026-2), M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO (jusqu'à la DEL-2026-4), Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Caroline FEL, M. Benoit PILET, M. Stéphane PABRITZ, Mme Bénédicte BRETIN, Mme Céline VERON, Mme Claire SCHWEITZER

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Mathilde FAVRE D'ANNE

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Bénédicte BRETIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à M. Bruno GOUA à partir de la DEL-2026-3

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN à partir de la DEL-2026-5

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 27 janvier 2026.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 16 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2026-16**

POLITIQUE PETITE ENFANCE - Accueil petite enfance

Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) - Association Khera - Convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 - Avenant n°1

Rapporteur : *Pascale MITONNEAU*,

EXPOSE

La Ville d'Angers poursuit, avec l'appui de la Caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire (CAF), une politique d'accueil de la petite enfance qui permet de proposer aux familles des solutions d'accueil variées correspondant à leurs besoins, de favoriser l'accès à l'emploi, la formation et l'insertion des professionnels du secteur et garantissant pour les jeunes enfants une prise en charge éducative de qualité.

A cet effet, la Ville d'Angers a signé une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Khera, applicable jusqu'au 31 décembre 2027.

Cette association administre sur le territoire de la Ville 7 structures d'accueil de la petite enfance, accueillant environ 224 enfants.

La convention précitée prévoit que le soutien financier apporté par la Ville pour le fonctionnement de ces structures est révisable annuellement par avenant.

Il est ainsi proposé de réévaluer ce soutien financier en l'établissant à 1 040 000 € à compter de l'année 2026 (ce soutien ayant été de 840 000 € en 2025).

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2026
Considérant l'avis de la commission Educations du 12 janvier 2026

DELIBERE

Approuve l'avenant à la convention d'objectifs et de financement conclue avec l'association Khera pour la période 2025/2027, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Autorise le maire ou son représentant à signer cet avenant.

Dans ce cadre, attribue à Khera, pour le fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance que l'association administre, une subvention de 1 040 000 € à compter de l'année 2026, versée selon les modalités prévues à la convention.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'a pas pris part au vote: Mme Claudette DAGUIN.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 17 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2026 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2026
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 20 heures 30***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2026-2), M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO (jusqu'à la DEL-2026-4), Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Caroline FEL, M. Benoit PILET, M. Stéphane PABRITZ, Mme Bénédicte BRETIN, Mme Céline VERON, Mme Claire SCHWEITZER

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Mathilde FAVRE D'ANNE

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Bénédicte BRETIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à M. Bruno GOUA à partir de la DEL-2026-3

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN à partir de la DEL-2026-5

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 27 janvier 2026.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 17 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2026-17**

POLITIQUE PETITE ENFANCE - Accueil petite enfance

Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) - Association Khera - Démarche IDA - Convention avec la Caisse d'allocations familiales

Rapporteur : *Pascale MITONNEAU*,

EXPOSE

Acteur central de la petite enfance, la branche Famille de la sécurité sociale s'engage en faveur de l'accès de tous les jeunes enfants aux modes d'accueil dans un double objectif de conciliation vie familiale / vie professionnelle et d'investissement social.

Dans le cadre du service public de la petite enfance (SPPE), la convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 de la branche Famille porte de fortes ambitions en matière de création de places en accueil collectif et individuel. Elle contribue également à la régulation du secteur de la petite enfance afin de pérenniser l'offre d'accueil existante, de poursuivre le rééquilibrage territorial et social de l'offre et de participer à son développement.

Dans ce cadre, une des priorités de la Caisse d'allocation familiales (CAF) de Maine-et-Loire est de renforcer des démarches proactives de soutien aux EAJE (établissements d'accueil du jeune enfant) en difficulté à travers la démarche nationale dite IDA (« informer, détecter, accompagner »). Cette démarche permet d'identifier les EAJE présentant des signes de fragilité pour ensuite leur proposer un accompagnement adapté.

Les sept EAJE angevins administrés par Khera rencontrent des difficultés d'ordre conjoncturel (évolution des besoins des familles) et structurel (augmentation des coûts salariaux et de matières premières).

Afin d'y faire face, un accompagnement spécifique par la Ville d'Angers et la CAF de Maine-et-Loire a été initié en 2024 et a fait l'objet de plusieurs rencontres tripartites.

Afin de prolonger cette dynamique, il est proposé d'approuver une convention pour la période 2025-2027 visant à :

- formaliser les actions définies de façon partagée par les différentes parties visant un retour à l'équilibre des équipements concernés et la pérennité des services aux familles ;
- maintenir a minima les places existantes sur le territoire et la qualité de l'accueil ;
- garantir un fonctionnement en adéquation avec les besoins des familles du territoire ;
- définir les engagements et les modalités de collaboration des différentes parties ;
- formaliser les modalités d'évaluation des structures.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2026

Considérant l'avis de la commission Educations du 12 janvier 2026

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 17 (dans l'ordre du jour)

DELIBERE

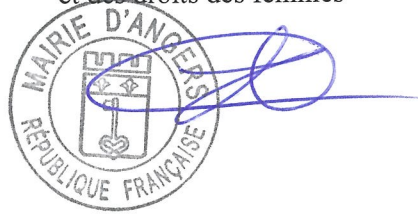
Approuve la convention de partenariat et de coopération conclue avec Khera et la Caisse d'allocations familiales (CAF) de Maine-et-Loire pour la période 2025-2027 dans la cadre d'une démarche d'accompagnement et de soutien aux EAJE en difficulté, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Autorise le maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout avenant et document afférent.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'a pas pris part au vote: Mme Claudette DAGUIN.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 18 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2026 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2026
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 20 heures 30***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2026-2), M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO (jusqu'à la DEL-2026-4), Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Caroline FEL, M. Benoit PILET, M. Stéphane PABRITZ, Mme Bénédicte BRETIN, Mme Céline VERON, Mme Claire SCHWEITZER

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Mathilde FAVRE D'ANNE

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Bénédicte BRETIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à M. Bruno GOUA à partir de la DEL-2026-3

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN à partir de la DEL-2026-5

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 27 janvier 2026.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 18 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2026-18**

POLITIQUE PETITE ENFANCE - Autres activités en direction du petit enfant

LAEP La Maison Chouette - Attribution d'une subvention exceptionnelle

Rapporteur : *Pascale MITONNEAU*,

EXPOSE

Les lieux d'accueil enfants-parents (Laep) concernent généralement les enfants âgés de moins de six ans, accompagnés d'un adulte familial (notamment parent ou grands-parents). L'enfant est sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne. Ensemble, ils participent à des temps d'échanges et de jeux avec d'autres enfants et parents et / ou avec des accueillants.

L'objectif est de stimuler l'éveil et la socialisation des enfants, d'accompagner les parents dans l'exercice de leur rôle et de soutenir les relations parents-enfants. C'est aussi l'occasion pour certains parents de rompre l'isolement, de partager, de faire une pause et de passer un moment avec son enfant hors du cadre quotidien.

Les accueillants, formés à l'écoute, sont présents pour assurer l'accueil des familles. Le volontariat, le respect, l'anonymat et la confidentialité sont des règles fondamentales des Laep. Elles garantissent le bon déroulement des rencontres. Une contribution financière symbolique peut être demandée.

La Ville d'Angers compte cinq Laep. Quatre sont administrés par des structures associatives et un directement en régie par la Ville d'Angers. Cette dernière participe, avec d'autres acteurs publics, au financement des Laep associatifs par le versement de subventions annuelles de fonctionnement, calculées en fonction du nombre d'heures d'ouverture constatées au cours de l'exercice N-2.

L'association l'Enfant dans la cité, gestionnaire du Laep La Maison Chouette, a sollicité la Ville ainsi que le Département de Maine-et-Loire pour une revalorisation de la subvention qui lui est allouée, afin de faire face à un déficit évalué à 4 000 € en 2025.

Au vu de la place particulière de ce LAEP, la Ville souhaite apporter son soutien par le biais d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € versée en une fois en 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2026
Considérant l'avis de la commission Educations du 12 janvier 2026

DELIBERE

Attribue à l'association L'Enfant dans la cité une subvention exceptionnelle de 3 000 €, versée en une seule fois, afin de l'aider à faire face au déficit de fonctionnement 2025 du Laep La Maison Chouette qu'elle administre.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 19 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2026 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2026
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 20 heures 30***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2026-2), M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO (jusqu'à la DEL-2026-4), Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Caroline FEL, M. Benoit PILET, M. Stéphane PABRITZ, Mme Bénédicte BRETIN, Mme Céline VERON, Mme Claire SCHWEITZER

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Mathilde FAVRE D'ANNE

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Bénédicte BRETIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à M. Bruno GOUA à partir de la DEL-2026-3

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN à partir de la DEL-2026-5

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 27 janvier 2026.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 19 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2026-19**

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Habitat Logement

Programme local de l'habitat - Aides à l'accession sociale - Attribution de subventions

Rapporteur : *Roch BRANCOUR*,

EXPOSE

Par délibération du 14 avril 2025, la communauté urbaine a approuvé son dispositif annuel d'accompagnement de l'accession sociale à la propriété. Celui-ci s'inscrit dans les objectifs définis par le volet « habitat » du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Pour mettre en œuvre cette orientation, le conseil municipal a décidé, par délibération du 28 avril 2025, de maintenir son effort en faveur de l'accession aidée à la propriété des ménages en renouvelant l'aide municipale aux particuliers, en complémentarité des aides d'Angers Loire Métropole.

L'attribution de cette subvention est conditionnée par la transmission par le ou les primo-accédants demandeurs d'un dossier instruit par l'Accueil Logement d'Angers Loire Métropole, bureau unique d'instruction des demandes d'aides à l'accession sociale à la propriété.

A l'issue de cette instruction technique (caractéristiques de l'opération, situation du ménage), une proposition de subvention est présentée.

Le tableau ci-dessous détaille la répartition des aides à l'accession sociale par nature de logements de la présente délibération :

Nature des logements	Nombre de bénéficiaires	Montant des subventions en €
Collectif neuf	5	13 500 €
Individuel neuf	3	7 500 €
Collectif ancien H.L.M	2	5 500 €
Individuel ancien H.L.M	2	4 000 €
TOTAL	12	30 500 €

Pour l'année 2025, à ce jour, en tenant compte des projets accompagnés par la Ville d'Angers figurant dans la présente délibération, 90 ménages ont bénéficié de cette aide à l'accession sociale à la propriété, soit un montant total de soutien de 243 000 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2026

Considérant l'avis de la commission Aménagements et cadre de vie du 14 janvier 2026

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 19 (dans l'ordre du jour)

DELIBERE

Attribue 12 subventions individuelles d'un montant total de 30 500 € pour des projets d'accès social à la propriété, réparties conformément aux informations mentionnées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Demande à la communauté urbaine d'accompagner les projets d'accès social concernés de la Ville d'Angers sur la base de son dispositif annuel.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 20 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2026 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2026
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 20 heures 30***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2026-2), M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO (jusqu'à la DEL-2026-4), Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Caroline FEL, M. Benoit PILET, M. Stéphane PABRITZ, Mme Bénédicte BRETIN, Mme Céline VERON, Mme Claire SCHWEITZER

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Mathilde FAVRE D'ANNE

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Bénédicte BRETIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à M. Bruno GOUA à partir de la DEL-2026-3

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN à partir de la DEL-2026-5

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 27 janvier 2026.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 20 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2026-20**

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Zone d'aménagement concerté du Lac de Maine - Participation des constructeurs au financement des équipements publics

Rapporteur : *Yves GIDOIN*,

EXPOSE

Tout constructeur ayant un projet dans le périmètre d'une zone d'aménagement concertée (ZAC) doit participer au coût d'aménagement de la ZAC, en dehors des terrains directement vendus par l'aménageur, qui inclut ces dépenses dans son prix de vente. En effet, en application du dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme, une convention de participation du constructeur au coût des équipements publics de la ZAC doit être conclue avec l'aménageur.

Aux termes d'une convention de concession d'aménagement répondant aux conditions définies aux articles L. 300-4 et L. 300-5 du code de l'urbanisme, la Ville d'Angers a confié l'aménagement et l'équipement de la ZAC Lac de Maine à l'aménageur Alter cités. Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement envisagées dans le cadre de cette opération s'établit à près de 14 millions d'euros HT (montant indiqué au bilan du dernier compte rendu annuel à la collectivité, établi au 31 décembre 2024).

Le montant de la participation demandée au constructeur sera fixé par application d'un barème, lequel doit être approuvé par le conseil. Le calcul du barème est présenté en annexe 1. Aux termes de ce barème, la participation exigée s'établira à 73 € par m² de surface de plancher concerné par le projet du constructeur, tel que celui-ci est présenté dans sa demande d'autorisation d'urbanisme. Il revient également au conseil municipal d'approuver le modèle de convention (cf. annexe 2 à la présente délibération).

Les participations seront versées par le constructeur à l'aménageur, Alter cités. Leur montant viendra en déduction de la participation de la Ville au financement de l'opération.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1521-1 et suivants,

Vu les articles L. 311-1 et suivants, notamment l'article L. 311-4, et les articles R. 311-1 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral de création de la ZAC Lac de Maine du 9 novembre 1972,

Vu la convention publique d'aménagement de la ZAC Lac de Maine du 22 août 2003 signée avec la Sodemel, devenue Alter cités, le 27 juin 2016, et notamment son article 17-IV relatif aux participations versées par les constructeurs,

Vu le projet de convention de participation joint en annexe,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2026

Considérant l'avis de la commission Aménagements et cadre de vie du 14 janvier 2026

DELIBERE

Fixe le barème de la participation des constructeurs au coût des équipements publics de la ZAC Lac de Maine à 73 € par m² de surface de plancher du projet de construction, montant résultant du calcul détaillé en annexe 1 à la présente délibération.

Approuve le modèle de convention type de participation au coût des équipements publics de la ZAC Lac de Maine, dont le projet est joint en annexe 2 à la présente délibération.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 20 (dans l'ordre du jour)

Autorise le maire ou son représentant à signer les conventions de participation au coût des équipements publics de la ZAC Lac de Maine avec Alter cités et les différents constructeurs amenés à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme dans cette zone.

Autorise la perception de toute participation des constructeurs relative aux conventions signées sur le secteur de la ZAC Lac de Maine.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Roch BRANCOUR, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Florian RAPIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Roselyne BIENVENU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD

Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 21 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2026 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2026
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 20 heures 30***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2026-2), M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO (jusqu'à la DEL-2026-4), Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Caroline FEL, M. Benoit PILET, M. Stéphane PABRITZ, Mme Bénédicte BRETIN, Mme Céline VERON, Mme Claire SCHWEITZER

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Mathilde FAVRE D'ANNE

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Bénédicte BRETIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à M. Bruno GOUA à partir de la DEL-2026-3

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN à partir de la DEL-2026-5

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 27 janvier 2026.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 21 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2026-21**

PARCS, JARDINS ET PAYSAGES - Activités funéraires

Extension du cimetière de l'Ouest - Réalisation d'un bassin de régulation des eaux pluviales - Avenants aux marchés de travaux

Rapporteur : *Hélène CRUYPENINCK*,

EXPOSE

Par délibération du 28 octobre 2024, la Ville d'Angers a approuvé dans le cadre des travaux d'extension du cimetière de l'Ouest, la création d'un bassin de régulation des eaux pluviales.

Le marché a été décomposé en deux lots et attribués comme suit :

- lot 1 : « Terrassement – VRD » à Eurovia, pour un montant estimatif de 465 819,88 €
- lot 2 : « Aménagements paysagers » à ID Verde Angers pour un montant estimatif de 38 862,81 €

Il convient de conclure des avenants au marché de travaux, en raison de modification des quantités (ajouts et retraits) :

Lot	Désignation	Titulaire	Montant du détail quantitatif estimatif des offres retenues HT	Montants estimés des ajustements (HT)	Total estimatif des travaux après ajustements des montant
1	Terrassement - VRD	EUROVIA (offre variante)	465 819,88 €	25 200 €	491 019,88 €
2	Aménagements paysagers	ID Verde Angers	38 862,81 €	2 000 €	40 862,81 €

Le montant total des travaux du bassin de régulation des eaux pluviales est désormais estimé à un montant de 531 882,69 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2026

Considérant l'avis de la commission Aménagements et cadre de vie du 14 janvier 2026

DELIBERE

Approuve les avenants aux marchés de travaux du bassin de régulation des eaux pluviales réalisés dans le cadre de l'extension du cimetière de l'Ouest.

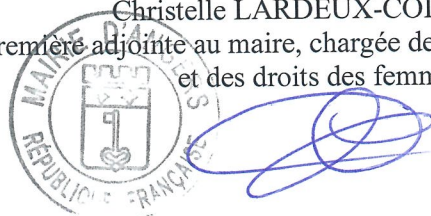
Autorise le maire ou son représentant à les signer.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 22 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 26 janvier 2026 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2026
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 20 heures 30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYENNINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2026-2), M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO (jusqu'à la DEL-2026-4), Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Caroline FEL, M. Benoit PILET, M. Stéphane PABRITZ, Mme Bénédicte BRETIN, Mme Céline VERON, Mme Claire SCHWEITZER

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Mathilde FAVRE D'ANNE

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Bénédicte BRETIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à M. Bruno GOUA à partir de la DEL-2026-3

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN à partir de la DEL-2026-5

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON



*Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 27 janvier 2026.*

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 22 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2026-22**

PARCS, JARDINS ET PAYSAGES - Paysage urbain

Végétalisation du parking du Chapeau de gendarme - Angers Loire Métropole - Versement d'un fonds de concours

Rapporteur : *Hélène CRUYPENINCK,*

EXPOSE

L'un des projets lauréats du budget participatif 2024 prévoit d'inclure au programme de réhabilitation du parking du Chapeau de gendarme la végétalisation des espaces dans l'esprit des engagements du plan Nature en Ville, adopté par le conseil municipal en juin 2021, et du Schéma directeur des paysages angevins, adopté en juin 2019.

Ces travaux de réaménagement du parking seront réalisés par Angers Loire Métropole, qui exerce, depuis 2022, la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie » sur son territoire.

Une première phase de travaux consiste à réaménager les espaces à proximité du nouveau magasin Lidl, le long de la rue de Létanduère en intégrant une gamme végétale arborée importante.

Il convient donc d'autoriser le versement d'un fonds de concours de 70 000 € à Angers Loire Métropole, pour financer la plantation d'arbres et la végétalisation de cette partie réhabilitée du parking. Le versement sera réalisé en une fois, en 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2026

Considérant l'avis de la commission Aménagements et cadre de vie du 14 janvier 2026

DELIBERE

Approuve le versement d'un fonds de concours à Angers Loire Métropole, d'un montant de 70 000 € HT, au titre d'une première phase de travaux de végétalisation du parking du Chapeau de gendarme.

Autorise le maire ou son représentant à signer tout document afférent.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD

Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 23 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2026 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2026
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 20 heures 30***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2026-2), M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO (jusqu'à la DEL-2026-4), Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Caroline FEL, M. Benoit PILET, M. Stéphane PABRITZ, Mme Bénédicte BRETIN, Mme Céline VERON, Mme Claire SCHWEITZER

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Mathilde FAVRE D'ANNE

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Bénédicte BRETIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à M. Bruno GOUA à partir de la DEL-2026-3

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN à partir de la DEL-2026-5

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 27 janvier 2026.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 23 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2026-23**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Ecole des arts du cirque - Transition écologique - Avenants aux marchés de travaux

Rapporteur : *Florian RAPIN*,

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville d'Angers accompagne et soutient le développement de l'école des arts du cirque La Carrière, sur le site de la Paperie à Saint-Barthélemy-d'Anjou.

Par délibération du 24 février 2025, l'opération de travaux a été décomposée en 12 lots et attribuée pour un montant de 1 410 899,61 € HT.

Suite à des besoins de travaux supplémentaires, il convient de conclure deux avenants sur les lots suivants :

- lot n°6 « cloisons sèches - plafonds suspendus - isolation », avec l'entreprise EGDC, pour un montant de 11 617,31 € HT,
- lot n°9 « rideaux - textiles de scène », avec l'entreprise Azur Scenic, pour un montant de 2 563 € HT.

Le montant total des marchés s'élève désormais à 1 464 060,74 € HT, toutes séries d'avenants confondues.

Ces avenants s'inscrivent dans le cadre des articles R. 2194-2 à 4 pour le lot n°6 et R. 2194-8 et 9 pour le lot n°9 du code de la commande publique.

Il convient également de solliciter des subventions pour un montant aussi élevé que possible et notamment auprès de la Région au titre du Contrat Pays de la Loire pour un montant de 350 000 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2026

Considérant l'avis de la commission Educations du 12 janvier 2026

Considérant l'avis de la commission Aménagements et cadre de vie du 14 janvier 2026

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 23 (dans l'ordre du jour)

DELIBERE

Approuve les avenants à intervenir avec les entreprises mentionnées, afférents aux travaux de restructuration de l'école des arts du cirque La Carrière.

Autorise le maire ou son représentant à les signer et à les notifier.

Dans le cadre de ces travaux de restructuration de l'école des arts du cirque La Carrière, sur le site de la Paperie à Saint-Barthélemy-d'Anjou, autorise le maire ou son représentant à solliciter toutes subventions pour un montant aussi élevé que possible et notamment auprès de la Région au titre du Contrat Pays de la Loire pour un montant de 350 000 €.

Impute les dépenses et les recettes sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 24 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2026 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2026
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 20 heures 30***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYENNINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDON, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2026-2), M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO (jusqu'à la DEL-2026-4), Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Caroline FEL, M. Benoit PILET, M. Stéphane PABRITZ, Mme Bénédicte BRETIN, Mme Céline VERON, Mme Claire SCHWEITZER

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Mathilde FAVRE D'ANNE

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Yves GIDON

Mme Bénédicte BRETIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à M. Bruno GOUA à partir de la DEL-2026-3

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN à partir de la DEL-2026-5

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 27 janvier 2026.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 24 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2026-24**

PROPRETE URBAINE - Propreté publique

Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer - Contrat de financement avec Citéo

Rapporteur : *Florian RAPIN*,

EXPOSE

La Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (Agec) a intégré plusieurs dispositions et objectifs portant notamment sur le développement du geste de tri en dehors du domicile, notamment :

- la généralisation au premier janvier 2025 de la collecte séparée pour le recyclage des déchets d'emballages pour les produits consommés hors foyer ;
- l'objectif de collecte pour recyclage des bouteilles en plastique pour boisson issues de la consommation hors foyer en vue d'atteindre les objectifs de 77 % des bouteilles en plastiques pour boisson recyclées en 2025 et 90 % en 2029 ;
- le renforcement des obligations de tri et de collecte séparée des déchets issus de la consommation courante dans les établissements recevant du public (ERP).

Dans la poursuite de ces actions, l'entreprise Citeo propose d'accompagner les communes et leurs groupements compétents pour la collecte des emballages ménagers, ainsi que les collectivités en charge de la salubrité, pour les dépenses d'investissement nécessaires à l'équipement des zones principalement concernées.

A cet effet, elle a lancé un appel à projet en 2023 visant à :

- accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré-collecte permettant un geste de tri effectif des emballages ménagers issus de la consommation nomade,
- encadrer les critères de réussites d'un projet sur la base des enseignements constatés lors des expérimentations accompagnées par Citeo au cours des cinq dernières.

Dans le cadre de sa compétence Propreté publique, la Ville d'Angers a répondu à cet appel en présentant son projet avec les différents sites privilégiés pour accueillir des abris-bacs et des corbeilles. Les enjeux sont d'optimiser le volume collecté, de privilégier le tri et d'offrir la possibilité de déposer du verre.

Le projet ayant été retenu, il est proposé d'approuver la convention de financement avec Citéo afin de pouvoir notamment bénéficier d'un accompagnement financier relatif à la mise en place de ces équipements de tri sur l'espace public de la commune. Le montant prévisionnel de la participation financière de Citéo à la réalisation de ce projet de la Ville d'Angers est estimé à 50 000 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 541-10 et R. 543- 53 à R. 543-56,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2024 portant agrément de l'éco-organisme Citeo de la filière à responsabilité élargie des producteurs d'emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphique,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2026

Considérant l'avis de la commission Aménagements et cadre de vie du 14 janvier 2026

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026

N° 24 (dans l'ordre du jour)

DELIBERE

Approuve la convention de financement avec Citeo relative à la collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Autorise le maire ou son représentant à signer cette convention.

Affecte la recette et impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'a pas pris part au vote: Mme Hélène CRUYPENINCK.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 26 janvier 2026 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2026*

Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 20 heures 30

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2026-2), M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO (jusqu'à la DEL-2026-4), Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Caroline FEL, M. Benoit PILET, M. Stéphane PABRITZ, Mme Bénédicte BRETIN, Mme Céline VERON, Mme Claire SCHWEITZER

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Mathilde FAVRE D'ANNE

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Bénédicte BRETIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à M. Bruno GOUA à partir de la DEL-2026-3

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN à partir de la DEL-2026-5

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON



*Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 27 janvier 2026.*

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 25 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2026-25**

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Relations publiques - Protocole

Confluences pénales de l'Ouest 2026 - Attribution de subvention

Rapporteur : *Jeanne BEHRE-ROBINSON,*

EXPOSE

L'association Confluences pénales de l'Ouest organise la 10^{ème} édition de la journée de Conférences du même nom, consacrée cette année au thème « Justice / Négociation ». Cette édition 2026 aura lieu le 26 mars 2026 au siège de la Chambre de commerce et d'industrie de Maine-et-Loire à Angers.

Ce colloque, désormais inscrit sur le territoire de la Ville d'Angers et contribuant étroitement à son rayonnement, réunira autour de quatre tables rondes de multiples experts nationaux, qu'ils soient avocats, magistrats du siège et du parquet ou encore journalistes judiciaires.

La Ville d'Angers a été sollicitée pour soutenir ce colloque.

Considérant l'intérêt de débattre autour d'une telle problématique d'actualité, il est proposé l'attribution d'une subvention de 2 500 € à l'association Confluences pénales de l'Ouest, afin de contribuer à la réalisation de cette édition et de financer une partie des prestations indispensables au bon déroulement de cette journée d'échanges, de formations et de débats.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2026

DELIBERE

Attribue une subvention de 2 500 € à l'association Confluences pénales de l'Ouest pour l'organisation de l'édition 2026 de son colloque annuel.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 26 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2026 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2026
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 20 heures 30***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2026-2), M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO (jusqu'à la DEL-2026-4), Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Caroline FEL, M. Benoit PILET, M. Stéphane PABRITZ, Mme Bénédicte BRETIN, Mme Céline VERON, Mme Claire SCHWEITZER

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Mathilde FAVRE D'ANNE

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Bénédicte BRETIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à M. Bruno GOUA à partir de la DEL-2026-3

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN à partir de la DEL-2026-5

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 27 janvier 2026.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 26 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2026-26**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Direction Générale

Création du service commun "centre d'hypervision"

Rapporteur : *Christophe BÉCHU,*

EXPOSE

Depuis 2020, Angers Loire Métropole est engagée dans une démarche de territoire intelligent, en collaboration avec le groupement INEO. Ce projet, structuré autour d'un marché global de performance, vise à concilier trois enjeux majeurs : accélérer la transition écologique, améliorer les services publics, anticiper et optimiser les besoins futurs du territoire.

Cette démarche repose sur le déploiement de technologies intelligentes et une gestion optimisée des ressources, afin de rendre le territoire à la fois plus durable et plus performant.

Pour piloter cette transformation, la communauté urbaine a mis en place un centre de pilotage. Cet outil permet aux agents de centraliser et d'analyser les données issues des équipements déployés sur l'ensemble du territoire communautaire, renforçant ainsi la réactivité et l'efficacité des services publics.

Parallèlement, la Ville d'Angers exerce, au titre des prérogatives de police municipale, une mission de surveillance urbaine qui s'appuie sur un centre de supervision urbain, où des agents assurent le suivi des images transmises par le réseau de vidéoprotection installé sur le territoire communal.

Afin d'optimiser les moyens humains et techniques mobilisés pour ces deux missions complémentaires, il est proposé de créer, à compter du 1^{er} février 2026, un service commun dénommé « centre d'hypervision ».

Le champ d'intervention du Centre d'Hypervision couvrira :

La surveillance et la maintenance des infrastructures

- Contrôle permanent des 70 000 objets connectés à l'hyperviseur, avec diagnostic des anomalies et interventions préventives ou correctives adaptées ;
- Pilotage à distance des équipements pour une gestion optimisée ;
- Gestion centralisée des astreintes et des urgences pour la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole ;
- Protection renforcée des bâtiments publics, par un système intégré de vidéosurveillance, contrôle d'accès et sécurité incendie.

L'appui à l'organisation des événements et à la gestion des risques

- Utilisation du Jumeau Numérique (anticiper et gérer les crues sur le territoire, impacts des îlots de chaleur, etc) ;
- Paramétrage et régulation des équipements urbains (éclairage public, feux tricolores, etc.) en fonction des besoins.

La gestion des signalements citoyens

- Traitement systématique des demandes, avec déclenchement des interventions ;
- Coordination des astreintes en matière d'eau et assainissement, avec traçabilité dans les outils de relation client.

La sécurisation de l'espace public

- Exploitation et analyse des flux de vidéoprotection, en lien avec la *Salle de Commandement Opérationnelle (SCO)* de la Ville d'Angers ;
- Extractions vidéo dans le cadre de réquisitions judiciaires ;

La valorisation des données et l'accompagnement numérique

- Élaboration d'indicateurs pour éclairer les décisions opérationnelles et stratégiques ;

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 26 (dans l'ordre du jour)

- Vérification continue de la conformité et de la qualité des données produites.

En centralisant l'expertise technique, la surveillance et l'analyse des données, ce dispositif vise à renforcer l'efficacité de l'action publique, tout en rationalisant les ressources et en améliorant la qualité des services rendus aux habitants et aux acteurs du territoire. Il s'inscrit à la fois dans une démarche d'administration proactive et de résilience territoriale.

Le service commun sera composé de 16 agents (1 encadrant et 15 opérateurs d'hypervision) et fonctionnera 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, à compter du mois de juin 2026.

A partir du mois de février 2026, les équipes du centre d'hypervision intégreront les locaux du bâtiment site Joffre, (anciennement occupés par la Banque de France), où l'ensemble des outils et des infrastructures numériques dédiées à ce nouveau service commun ont été installées.

Conformément à l'article L. 5211-4-2 du code général des collectivités territoriales, les modalités de cette création font l'objet d'une convention conclue entre Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération. Celle-ci précise notamment que le service commun sera porté par Angers Loire Métropole et que la Ville d'Angers participera au financement du centre d'hypervision, à hauteur d'une quote-part calculée sur la base du coût réel des missions relevant de ses compétences propres.

En mutualisant l'expertise technique, la surveillance et l'analyse des données, le Centre d'Hypervision renforcera la capacité d'action de la collectivité, tout en améliorant la qualité du service rendu.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants, L.5211-4-2 et L. 5215-1 et suivants,

Considérant l'avis du comité social territorial du 27 novembre 2025,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2026

DELIBERE

Approuve la création du service commun « centre d'hypervision », regroupant le centre de pilotage d'Angers Loire Métropole et le centre de supervision urbain de la Ville d'Angers.

Approuve les effets de cette création, tels que définis par la convention dont le projet est joint à la présente délibération.

Autorise le maire ou son représentant à signer ladite convention.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 27 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2026 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2026
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 20 heures 30***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYENNINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2026-2), M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO (jusqu'à la DEL-2026-4), Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Caroline FEL, M. Benoit PILET, M. Stéphane PABRITZ, Mme Bénédicte BRETIN, Mme Céline VERON, Mme Claire SCHWEITZER

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Mathilde FAVRE D'ANNE

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Bénédicte BRETIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à M. Bruno GOUA à partir de la DEL-2026-3

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN à partir de la DEL-2026-5

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 27 janvier 2026.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 27 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2026-27**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Conseil juridique

Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) - Etat des travaux pour l'année 2025

Rapporteur : *Jeanne BEHRE-ROBINSON,*

EXPOSE

Le rôle de la CCSPL, composée d'élus et de représentants d'associations de la société civile, est d'examiner les rapports annuels des services gérés en régie ou dotés de l'autonomie financière (EPPALM) ou en délégation de service public DSP (marché de Noël, Chabada, patinoire Ice Parc...). Elle est aussi consultée sur le mode de gestion et le principe du lancement de nouveaux contrats ou leur renouvellement.

La composition de la CCSPL de la Ville d'Angers n'a pas connu de modification au cours de l'année 2025.

En application de l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales, la présidente de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) présente à l'assemblée délibérante « *un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente* ».

L'état des travaux ainsi établi rappelle le rôle et la composition de la CCSPL de la Ville d'Angers. Il reprend les ordres du jour et rend compte des avis rendus par la commission pour chaque dossier examiné lors des séances qui se sont tenues au cours de l'année 2025.

En 2025, elle s'est réunie à 2 reprises (le 11 septembre et le 9 octobre) pour examiner les 6 rapports annuels des services dotés de l'autonomie financière ou gérés en délégation.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1413-1
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2026

DELIBERE

Prend acte de l'état des travaux de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la Ville d'Angers pour l'année 2025.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 28 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2026 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2026
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 20 heures 30***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2026-2), M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO (jusqu'à la DEL-2026-4), Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Caroline FEL, M. Benoit PILET, M. Stéphane PABRITZ, Mme Bénédicte BRETIN, Mme Céline VERON, Mme Claire SCHWEITZER

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Mathilde FAVRE D'ANNE

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Bénédicte BRETIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à M. Bruno GOUA à partir de la DEL-2026-3

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN à partir de la DEL-2026-5

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 27 janvier 2026.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 28 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2026-28**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES -

Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Liste des matériels soumis à la vente - Approbation

Rapporteur : *Julien GUILLANT*,

EXPOSE

La Ville d'Angers souhaite vendre par voie d'enchères tous les types de biens réformés autorisés par la loi. La réalisation des ventes par ce procédé a notamment pour objectif la transparence des transactions par la participation ouverte à tout internaute.

La société Moniteur Live met à disposition de la Ville d'Angers une solution en ligne de courtage d'enchères.

Une liste de matériels est soumise ce jour à approbation. Elle comporte la description du produit, l'état sommaire de son fonctionnement, son prix minimal et sa mise à prix. La vente se réalisera sur cette base, en l'état et sans garantie.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal portant délégation d'attributions au maire,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2026

DELIBERE

Approuve la liste des matériels mentionnée en annexe pour la soumettre à la vente par voie de courtage d'enchères en ligne.

Autorise le maire ou son représentant à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère et à signer les actes de vente correspondants.

Impute les recettes sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 29 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2026 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2026
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 20 heures 30***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2026-2), M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO (jusqu'à la DEL-2026-4), Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Caroline FEL, M. Benoit PILET, M. Stéphane PABRITZ, Mme Bénédicte BRETIN, Mme Céline VERON, Mme Claire SCHWEITZER

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

M. Benoît PILET a donné pouvoir à Mme Mathilde FAVRE D'ANNE

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Bénédicte BRETIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à M. Bruno GOUA à partir de la DEL-2026-3

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN à partir de la DEL-2026-5

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 27 janvier 2026.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
N° 29 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2026-29**

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS -

3ème édition Angers Fashion Night - 07/02/2026 - Attribution de subvention

Rapporteur : *Mathilde FAVRE D'ANNE,*

EXPOSE

L'association Angers Fashion Night organise un casting officiel le 7 février 2026 aux Greniers Saint Jean, étape essentielle afin de préparer son évènement dédié à la valorisation de la création, de la mode et des talents locaux.

Le casting constitue un moment clé du projet. Il permet de sélectionner des profils variés représentant la richesse humaine du territoire tout en offrant une première expérience professionnelle encadrée à de nombreux participants.

L'association Angers Fashion Night est une association à but non lucratif qui œuvre à la dynamisation du territoire angevin en mettant en lumière les créateurs, entrepreneurs, prestataires et mannequins locaux.

Porté par des valeurs d'inclusion et d'ouverture, le casting est accessible à toutes les morphologies, identités et générations. Cette démarche favorise la singularité de chacun et s'inscrit pleinement dans les engagements de la Ville d'Angers en faveur de l'égalité et de la diversité.

Considérant l'intérêt de ce projet, il est proposé l'attribution d'une subvention de 1 500 € à l'association Angers Fashion Night, afin de contribuer à la réalisation de cet évènement.

Vu le code général des collectivités territoriales,

DELIBERE

Attribue une subvention de 1 500 € à l'association Angers Fashion Night pour l'organisation du casting officiel le 7 février 2026.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes

